

7 JUIN 1967

- C.F.D.T. -
(S.T.T.C.)
Service
Documentation

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SOMMAIRE

- 2 - Jeunesse : de dures évidences
- 3 - A la lumière de l'événement
- 4 - La part des fonctionnaires
- 6 - Echec prévisible de la recherche industrielle
- 9 - "Seules demeurent les œuvres qui ont été une pure émanation de nous-mêmes"
- 15 - L'important c'est la rose
- 16 - Prises de position des libéraux américains

LA PRÉFON EST NÉE

La convention qui règle les modalités de fonctionnement du régime de retraite complémentaire des fonctionnaires a été signée le 1^{er} juin 1967.

Tous nos secrétaires académiques et départementaux ont reçu une circulaire qui reprend l'essentiel de cette convention.

- | | |
|---|---|
| 4. — Action revendicative. | 10. — C. E. G. - C. E. S. |
| 5. — Recherche scientifique,
Enseignement supérieur. | 11. — Lycées - E. N. - C. E. S. |
| 8. — Premier degré. | 13. — C. E. T. |
| 9. — Dessins d'enfants. | 14. — Personnel de service,
Chantiers culturels. |

SGEN C.F.D.T.

N° 434 - 8 JUIN 1967

Sur une décision du président de la C.F.D.T.

Il faut souligner que, depuis un certain temps, Georges Levard avait manifesté l'intention de se retirer de ses fonctions de président, après un nouveau mandat qu'il aurait pu accomplir à partir du Congrès de 1967.

Quant aux raisons qui sont avancées pour motiver la décision prise, quoi d'anormal qu'à l'intérieur d'une organisation démocratique des opinions divergentes s'affrontent et que l'on ne soit pas obligatoirement d'accord, fût-on président de son organisation. C'est ainsi qu'au moment où furent posés les problèmes dont on parle le plus en ce moment (suite du procès avec l'organisation scissionniste, action engagée avec la C.G.T.), les points de vue des uns et des autres furent toujours largement exprimés, sans aucune contrainte.

Mais ne suffit-il pas de reprendre dans le communiqué voté à l'unanimité par le Bureau confédéral du 26 mai — communiqué reproduit dans « S. U. » n° 433 — les termes par lesquels le président confédéral a confirmé son accord sur les orientations fondamentales de la C.F.D.T. depuis son Congrès extraordinaire de 1964. Alors, bien sûr, on peut toujours parler comme certains journalistes de malaise profond et de crise au sein de notre Confédération. La meilleure réponse qui peut être apportée sera bien la volonté déterminée de la C.F.D.T. de poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés à son Congrès de 1964.

Des hommes comme Georges Levard ont donné toute leur activité de militant à leur organisation pendant des dizaines d'années et il mérite, à ce titre, notre amitié et notre reconnaissance.

Mais, comme le déclarait Eugène Descamps voici quelques jours, la renonciation d'un responsable national à son mandat ne correspond pas à un bouleversement des orientations de notre Confédération.

Tous autres commentaires seraient superflus.

Laurent LUCAS,
Secrétaire général adjoint
de la C.F.D.T.

LIVRE BLANC DE LA JEUNESSE où l'on découvre (un peu tard) de dures évidences

TOUT le monde en exprime le regret et avec raison : il y avait bien peu de députés, la semaine dernière à l'Assemblée nationale, pour assister au débat sur les problèmes de la jeunesse.

Même si l'on conteste l'affirmation de M. Missoffe, ministre de la Jeunesse, et rapporteur du fameux Livre blanc, selon laquelle c'est la première fois que l'Assemblée consacre un débat à la jeunesse, c'est-à-dire « aux seize millions de Français de moins de vingt ans », il faut reconnaître que ce débat valait bien plus que le nombre restreint de députés qui y participèrent.

Une image moins noire

Que retenir d'essentiel des propos de M. Missoffe ?

Le fait que son rapport « donne des jeunes une image beaucoup moins noire que certains se plaisent à la peindre ». Ce serait accorder un crédit excessif à une enquête qui reçut à la base une audience plus que limitée, et qui, de restrictions ministérielles en prudences gouvernementales, aboutit à un résultat factice qui ne résiste pas à l'analyse.

On reconnaîtra, certes, avec M. Missoffe, que « bien plus que d'un abaissement de l'âge du droit de vote, la jeunesse se préoccupe de l'emploi, des conditions de travail et de la formation professionnelle ».

Libre à chacun, y compris M. Missoffe, de découvrir l'Amérique. Mais on voudra bien penser que nous n'avons pas attendu le Livre blanc pour dénoncer les insuffisances d'une structure sociale qui n'autorise pas — c'est le moins qu'on puisse dire — une entrée facile du jeune Français dans le monde du travail.

Le sport de masse

Prenons acte du fait que M. Missoffe a compris et souligne la nécessité de dé-

velopper le sport de masse. Il souhaite par ailleurs que le sport devienne, dans notre système scolaire, une discipline à part entière.

Mais là encore, ce sont choses qui ont été dites et redites. Cela n'enlève rien à leur intérêt. Mais les présenter comme une découverte procède quelque peu de la naïveté.

Espérons en tout cas que les décisions qu'implique cette soudaine prise de conscience (et que M. Missoffe a détaillé à la tribune) trouve réellement la possibilité de se concrétiser.

Le ministre a insisté beaucoup, au cours de son intervention, sur l'importance qu'il apporte personnellement aux chantiers de jeunesse qu'il compte aider au maximum. Tant mieux pour ce genre d'organismes dont on ne niera pas l'aspect éducatif. Mais restons vigilants quant à leur indépendance possible.

Cette dernière réserve pourrait ressortir du procès d'intention si M. le Ministre de la Jeunesse n'avait, par ailleurs, donné des verges pour se faire fouetter en mettant en garde les associations de jeunesse subventionnées qui se permettraient de « penser mal ». Pour être plus ou moins voilées, ces précisions ne manquent pas d'inquiéter.

Les jeunes du 17 mai

Des interventions de l'opposition, on retiendra une remarque de M. Leroy (comm.) qui a rappelé justement qu'il y avait, le 17 mai, bien plus de jeunes dans la rue qu'il n'y en avait à avoir répondu au questionnaire de M. Missoffe.

M. Darchicourt (Fédération) a souligné le fait que le dialogue avec les associations de jeunesse est pratiquement nul depuis un an. Quant à M. Dreyfus-Schmidt, il a souligné le caractère artificiel de la séparation entre les problèmes de la jeunesse et ceux de l'éducation nationale.

G. H.

SYNDICALISME C.F.D.T. (1)

Au sommaire du numéro du 1^{er} juin

- Editorial de Gérard Espéret consacré au Vietnam.
- Troisième phase des procédures Toutée : les syndicats ne veulent pas répartir une augmentation insuffisante.
- Dossier sur « Commerce extérieur et développement » : de la conférence de Genève (1965) à celle de New-Delhi (1968).
- La S.N.E.C.M.A. condamnée en correctionnelle.
- Interventions de la C.F.D.T. sur les arrestations de militants espagnols, sur le sort de Régis Debray, sur le maintien de la paix au Proche-Orient.

(1) « Syndicalisme » hebdomadaire de la C.F.D.T. Un an : 16 F. Au C.C.P. 288-24 PARIS.

A la lumière de l'événement

La crise du Moyen-Orient a brusquement jeté une lumière — nouvelle pour nombre d'inattentifs — sur la vue d'ensemble, souvent confuse, implicite même, de la situation internationale présente aux jugements sur telle situation « locale » au Vietnam par exemple. Il est de l'intérêt du Syndicat que nous saisissons cette occasion de réfléchir, que cet éditorial énonce les moments essentiels de cette réflexion.

1. Nul, je pense, ne contestera que, par-delà la liberté d'accès à un port, au fond d'un golfe, soit en question aujourd'hui le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. Inutile sans doute de rappeler ici les raisons morales et juridiques qui fondent ce droit, à nos yeux de syndicalistes démocrates. La confusion d'esprits manipulés par la propagande est cependant telle, en quelques milieux, qu'à leur usage un rappel s'impose : celui de notre attitude à l'égard du mouvement algérien « de libération nationale », et notre expresse réserve à l'égard de l'expédition franco-britannique de Suez à l'automne 1956.

2. Dès les premiers jours de conflit, l'arrière-fond de toute crise internationale est apparu : la possibilité d'un affrontement ou, comme on disait en Indonésie au temps du président Sokarno, d'une « confrontation » entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les deux « grands » du monde de la dissuasion nucléaire. Et, comme l'a noté le sociologue qui a introduit en France l'analyse moderne des relations internationales, Raymond Aron, « à partir du moment où les Grands promettent leur aide aux Petits et engagent leur prestige, ils cessent d'être entièrement maîtres du jeu », du jeu stratégique qu'il faut analyser aussi objectivement que possible pour travailler, autant que faire se peut à la sauvegarde de la paix. Nous mêmes, au S.G.E.N., instruits par cette étude, lorsque nous avons envisagé le problème atomique, nous avons envisagé un « désarmement progressif tel qu'au terme de la déclaration américano-soviétique du 20 septembre 1961, à chaque étape, aucun Etat ou groupe d'Etats ne puisse acquérir un avantage militaire et que la sécurité soit assurée également pour tous ». En l'absence d'un gouvernement mondial, même dans un monde en voie de désarmement, la sécurité serait liée à un équilibre de forces. C'est dans cette situation que nous avons à vivre, dans cette situation que l'Etat d'Israël doit faire valoir son droit à l'existence.

3. Dans une récente étude sur les perspectives et limites des rapports Est-Ouest (1), un excellent analyste remarquait récemment : « Même dans un monde sans guerre, on verrait sans doute pendant longtemps se développer des rapports complexes de coopération dans la rivalité ou de rivalité non sans coopération qui seraient loin d'être purement pacifique ». Dès maintenant, où l'équilibre même de la dissuasion implique une menace nucléaire que peut accroître demain la dissémination des armes atomiques, on discerne clairement la tâche de l'époque : « redéfinir les conceptions militantes partout où elles risquent de conduire à l'emploi de la force ». L'attention que la réalité appelle sur les « politiques de puissance » des grands Etats, quels qu'ils soient, ne nous interdit pas de signaler ici le rôle de l'évolution des idées, de leur circulation — comme facteur de cette évolution — de leur révision continue, dans la préparation d'un avenir moins dangereux que le présent : préparation qui est l'objet même de « l'option pacifiste » du syndicalisme français, telle qu'elle s'est précisée durant la première guerre mondiale, à la lumière du déchirement de l'Europe, prélude à son déclin.

INDEPENDANCE DE JUGEMENT ET D'ACTION

4. Il suffit d'avoir quelque conscience critique de la complexité de ces problèmes pour refuser de se laisser déterminer par la popularité de certains « mots ». On a beaucoup parlé de « détente », voire d'un « rapprochement russo-américain », au point d'oublier que pour l'instant, ce rapprochement « ne va pas au-delà d'une volonté résolue de ne pas livrer de grande guerre » (R. Aron, article cité) ; n'est-ce pas en cette même volonté que réside le principe de **coexistence pacifique**, celle-ci ayant été définie, du côté soviétique, de manière à « empêcher que le péril de destruction totale n'érode complètement le concept de la lutte indéfinie entre les **impérialistes** et les autres » (1). La manière dont, dans certains milieux, on a caractérisé Israël comme un « instrument de l'impérialisme », dénoncé même un « impérialisme israélien », a rappelé fâcheusement l'usage du même mot lorsque la Grande-Bretagne combattait seule le nazisme et ses alliés : son combat ne fut qu'une vulgaire « guerre impérialiste » jusqu'au jour où l'invasion de l'U.R.S.S. par Hitler en changea brusquement le caractère. Le rendant « progressif » la crise du Moyen-Orient permet d'attirer l'attention sur sur l'usage polémique du terme « impérialisme », instrument de propagande, moyen de cette guerre idéologique qui n'exclut pas « la coexistence pacifique ». Dans la mesure même où nous croyons que les controverses marxistes sur « la théorie de l'impérialisme » (Rosa Luxembourg, Lénine) mérite d'être examinée, nous refusons de nous laisser abuser par son utilisation dans la crise présente.

5. Parmi les documents significatifs de la dernière quinzaine, nous avons retenu un communiqué du secrétariat du **Conseil mondial de la paix**, affirmant, lui aussi, que « ce sont la tactique, la politique des puissances impérialistes et de leur instrument, le gouvernement israélien, qui sont **seules responsables** (souligné par nous) de la présente situation » ; en effet : « les Etats-Unis inspirent et encouragent les agissements du gouvernement d'Israël... » ; d'ailleurs : « Les impérialistes américains et les dirigeants israéliens ont lancé une campagne de mensonges cherchant à suggérer que la responsabilité de la présente menace pour la paix provient de tentatives visant à détruire l'Etat d'Israël... » (**L'Humanité** 1^{er} juin). Nos collègues qui militaient déjà au lendemain de la Libération se souviennent quel instrument de guerre psychologique fut, dès l'origine, au temps de « la guerre froide », le « Mouvement de la paix ». Dans sa résolution du 2 mai 1963, sur la force de frappe, le Comité national du S.G.E.N. a évoqué cette époque en « rappelant la réserve manifestée par le Syndicat du temps de l'Appel de Stockholm à l'égard d'une campagne dont la confusion satisfaisait à la fois l'angoisse d'âmes généreuses et la stratégie internationale du totalitarisme stalinien ». Staline disparu, il n'en existe pas moins des stratégies de **propagande** internationale à l'égard desquelles notre organisation se doit de maintenir son indépendance de jugement — et l'indépendance de son action, par exemple pour la paix au Vietnam (car nous sommes concernés, non par la propagande, mais par une **action**, même non spectaculaire, dont les points d'application sont définis ; voir la dernière page du présent bulletin).

4 juin 1967, 15 heures.

Paul VIGNAUX.

(1) Jean LALOY dans *Politique Etrangère*, 1966, n° 5-6. Du même auteur, *l'évolution internationale du Communisme (1917-1967), cours de formation de l'Union parisienne de Syndicats C.F.D.T. édité en brochure « Reconstruction », 3 F au secrétariat du S.G.E.N.*

LA PART DES FONCTIONNAIRES ?

Dans le cadre de la préparation du XX^e Congrès fédéral d'Angers, une délégation de la Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T. a été reçue le 23 mai par M. Michelet, ministre de la Fonction publique, et le 25 mai par M. Long, directeur général de la Fonction publique. Ces deux audiences ont permis de débattre d'un grand nombre de problèmes ayant trait notamment aux rémunérations.

REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Supérieur de la Fonction publique va être convoqué les 14 et 20 juin (14 juin : section syndicale ; 20 juin : séance plénière). L'ordre du jour n'est pas encore arrêté. Toutefois, un des points consistera en une « communication » sur les décisions gouvernementales en matière de rémunérations pour 1967. Une fois de plus le dialogue vanté par le Pouvoir va se réduire à un monologue. Le statut de la Police figurera également à l'ordre du jour.

A signaler qu'aucune réunion de cet organisme ne s'est tenue depuis le 1^{er} juillet.

DETERMINATION DE LA MASSE SALARIALE POUR 1967

Le Conseil des Ministres du 17 mai a décidé du pourcentage de majoration des masses salariales des entreprises du secteur nationalisé.

Ces majorations se décomposent de la façon suivante :

- Majoration au titre de 1967 ;
- Majoration dite de rattrapage pour l'exercice 1966.

	Au titre 1967	Au titre 1966	Total
R.A.T.P.	4,90 %	0,50 %	5,40 %
E.D.F.-G.D.F. ..	4,80 %	0,40 %	5,20 %
S.N.C.F.	4,80 %	0,40 %	5,20 %
Charbonnages	4,80 %	0,30 %	5,10 %

Ces décisions s'accompagnent d'une recommandation tendant à fixer l'augmentation du traitement de base entre un minimum de 3,5 % et un maximum de 4,5 %.

En ce qui concerne la Fonction publique, c'est probablement le Conseil des Ministres du 7 juin qui fixera la majoration de la masse salariale.

La Direction de la Fonction publique, compte tenu des retards accumulés les années précédentes, a demandé une majoration des 4,54 % déjà votés. La Direction du Budget (Ministère des Finances) semble ne vouloir consentir, au maximum, que 0,50 %. Le Premier Ministre devra arbitrer. Il serait également prévu un crédit de rattrapage au titre de l'année 1966.

COMMENT SERONT UTILISES LES CREDITS ?

L'utilisation des crédits n'est pas encore arrêtée. Dans la mesure où le secteur nationalisé s'orientera sur une majoration de 4,30 % du traitement de base (S.N.C.F. : 1,50 au 1-2-67 + 2,80 au 1-6-67), il est difficile d'imaginer que le Gouvernement acceptera pour la Fonction publique une politique sensiblement différente.

Quelle que soit la majoration décidée, il faut tenir compte du fait que les pourcentages suivants sont déjà utilisés :

- 2 % au titre de reconduction des mesures prises en 1966 ;
- 1,66 % au titre de la majoration de 2 % intervenue au 1-3-67.

Pour l'utilisation du reliquat disponible (majoration globale qui sera décidée, diminuée de 3,66 %), diverses mesures sont présentées :

1. Majoration complémentaire du traitement de base de façon à obtenir une harmonisation au titre de 1967 avec les mesures prises pour le secteur nationalisé.

2. Mesures indiciaires « très légères » pour les catégories D (fusion E1-E2 envisagée). Titularisation d'auxiliaires.

3. Possibilité de relèvement de la part fixe du Supplément familial de traitement.

RENCONTRES INTERSYNDICALES

Il faut s'attendre à ce que les décisions prises prochainement ne soient pas satisfaisantes. C'est pourquoi, le 26 mai, une rencontre a eu lieu entre les Fédérations de Fonctionnaires C.F.D.T. et C.G.T. afin d'envisager la riposte possible au moment de la réunion du Conseil Supérieur de la Fonction publique.

D'autre part, un communiqué parallèle identique a été remis à la presse par les quatre organisations, le 26 mai au soir :

Lors de l'audience du 17 avril accordée par le Ministre de la Fonction publique à la Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T., et ensuite par lettre en date du 27 avril, des questions précises ont été posées à M. Michelet sur les intentions gouvernementales en ce qui concerne :

- 1) le dégagement des crédits supplémentaires pour la Fonction publique ;

- 2) l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur les problèmes fondamentaux touchant les rémunérations des fonctionnaires.

Aucune réponse n'a été donnée à ces questions et, dans le cadre de discussions interministérielles en cours, le Gouvernement se propose, une fois de plus, de décider sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales et dans le but de ne pas tenir ses engagements.

En conséquence, toutes les organisations et les sections syndicales de la Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T. ont exprimé, par lettres et télégrammes adressés aux ministres intéressés, la volonté des personnels d'obtenir les crédits nécessaires à la réalisation des promesses gouvernementales réitérées mais jamais honorées.

Au cas où le Gouvernement ne répondrait pas à cette exigence, les fonctionnaires seraient amenés à manifester leur mécontentement au cours des prochaines semaines.

ZONES DE SALAIRES ET INDEMNITE DE RESIDENCE

La Fonction publique a élaboré un projet soumis actuellement à l'étude au Cabinet de M. Pompidou. Ce projet comporte essentiellement une répartition nouvelle des villes en fonction du nombre d'habitants.

Ce qui est prévu peut se résumer de la façon suivante :
Taux de 12,75 % pour les localités rurales et villes de moins de 20.000 habitants.

Taux de 15,25 % pour les villes de 20.000 à 100.000 habitants.

Taux de 16,50 % pour les villes de 100.000 à 200.000 habitants.

Taux de 18 % pour les villes de 200.000 à 800.000 habitants.

Taux de 20 % pour Paris, Marseille, Lyon, Lille.

Le taux 14 % serait supprimé.

La Fonction publique chiffre à 80 millions le coût de l'opération.

Qu'advient-il de ces propositions ? La Direction du Budget aura-t-elle sur ce problème le même point de vue ; on peut en douter, à juger par le passé.

En ce qui concerne l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement de base, la Fonction publique pose un jalon et demande une première tranche d'intégration.

Le coût de l'opération consistant à faire disparaître la tranche commune de 12,75 % s'élève à un chiffre se situant entre 1.500 et 1.600 millions de francs.

La Fonction publique en envisageant un étalement sur dix ans, estime qu'on pourrait donc commencer cette année avec 150 millions. Là encore, la Direction du Budget devra être convaincue.

Tous ces problèmes doivent être examinés courant juin par la Fonction publique et les Finances, chez le Premier Ministre.

Motions votées à l'Assemblée générale

(suite)

ACTION REVENDICATIVE

RECHERCHE SCIENTIFIQUE et ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

AMENAGEMENTS DE SERVICE

L'Assemblée Générale demande que des aménagements du service des enseignants des facultés chargés de certaines fonctions administratives ou de l'orientation des étudiants soient prévus sous forme de décharge d'une heure ou d'octroi d'heures supplémentaires.

GLISSEMENTS DE FONCTION

L'Assemblée Générale

— considérant que les assistants et les maîtres-assistants n'ont pas vocation pour assurer un enseignement théorique magistral ni pour diriger la préparation à l'agrégation,

— considérant que dans certaines facultés les professeurs et maîtres de conférence abandonnent le 1^{er} cycle aux assistants et maîtres-assistants pour se consacrer aux 2^e et 3^e cycles, demande

1. que dans toute la mesure du possible, les assistants et maîtres-assistants ne soient pas contraints de faire des cours magistraux, notamment dans le 1^{er} cycle ;

2. que chaque heure d'enseignement théorique (cours magistral) ou toute heure de préparation au concours ou direction de travaux lorsqu'elle est effectuée par un assistant ou un maître-assistant, entraîne une décharge de deux heures de son service.

INDEMNITE COMPENSATRICE

L'Assemblée Générale demande que l'indemnité compensatrice pour les fonctionnaires titulaires, conforme au principe selon lequel un fonctionnaire ne saurait, par changement de corps ou d'emploi perdre des points d'indice, soit accordée pour les détachés au C.N.R.S. dans tous les cas quels que soient leur grade au C.N.R.S. et leur dernier emploi avant détachement.

Ce afin de mettre un terme aux situations scandaleuses dans lesquelles se trouvent les maîtres-assistants agrégés qui

se trouvent détachés au C.N.R.S. dans des postes d'attachés ou chargés de recherche.

HEURES COMPLEMENTAIRES

L'Assemblée Générale demande que la création de postes de tout niveau, en nombre suffisant pour satisfaire aux exigences, abolisse l'obligation morale de cours complémentaires.

L'Assemblée Générale estime que la nécessité, où dans l'intérêt du service le personnel enseignant des facultés se trouve d'assurer des heures complémentaires d'enseignement théorique ou dirigé, impose une révision de leur taux de rétribution (le doublement semble un minimum exigible) et l'indexation de ce taux sur les salaires des intéressés.

CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET M.A. STAGIAIRES

Considérant que la circulaire du 9-8-1965 qui prévoit le paiement des chargés d'enseignement et des maîtres-assistants stagiaires à l'indice de leur cadre d'origine, se trouve en contradiction avec les principes définis dans le décret du 22-12-1952,

L'Assemblée Générale demande que les chargés d'enseignement soient payés au 1^{er} échelon de la catégorie des maîtres de conférence et que les maîtres-assistants soient immédiatement classés dans un échelon, du cadre des maîtres-assistants, égal ou supérieur à celui de leur cadre d'origine.

PRIME DE RECHERCHE

L'Assemblée Générale demande

— que la prime de recherche dont le montant n'a pas été réajusté depuis cinq ans soit réévaluée par palier de façon à atteindre au moins le taux initial de 20 % du traitement et qu'elle soit indexée sur les salaires de la fonction publique ;

— que soit modifiée la réglementation actuelle sur le cumul pour la prime de recherche dont sont victimes les enseignants des catégories les plus mal payées.

Nouvelles de l'I.N.R.A.

La N. de S. n° 17 du 18 avril 1967 indique qu'à compter du 1^{er} janvier 1967 une indemnité dite « Prime de Rendement » pourra être versée aux agents administratifs 4 D et 5 D exerçant les fonctions de sténodactylographes et de dactylographes.

Le montant est d'environ :

79 francs par trimestre pour 4 D

72 francs par trimestre pour 5 D

Mais alors qu'en Commission Administrative Paritaire tous les agents 5 D et si possible tous les agents 4 D devaient y avoir droit, il est demandé dans cette note d'indiquer ceux qui exercent effectivement les fonctions intéressées, par catégorie, ce qui peut avoir pour effet de priver certains agents de cette prime, même en catégorie 5 D.

La N. de S. n° 18 du 19 avril 1967 traite de l'établissement des dossiers et des conditions d'attribution des prestations familiales pour les agents de l'I.N.R.A. à l'exception des personnels ouvriers.

Cette note décrit les différentes prestations : allocations prénatales, allocations de maternité, allocation de salaire unique, allocations familiales, allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, allocation logement et prime de déménagement ; le supplément familial de traitement étant considéré à part.

Les conditions d'attribution et les délais étant stricts, il est vivement recommandé à toute personne intéressée de faire les démarches nécessaires auprès des secrétariats de Station, sans oublier que le Syndicat peut conseiller utilement à ce sujet.

La N. de S. n° 19 du 26 avril 1967 concerne les recrutements et les démissions des Agents Contractuels Techniques ou Administratifs. Les demandes devront être transmises au Chef du Département et les délais de 15 jours pour un recrutement et de 30 jours pour une démission doivent être respectés.

La N. de S. n° 20 du 2 mai 1967 concerne la publicité des offres d'emploi des Personnels Contractuels, à faire auprès des Directions Régionales du travail et de l'emploi, pour le recrutement d'anciens cadres du secteur privé.

La N. de S. n° 21 du 9 mai 1967 précise la durée des congés annuels pour 1967, 30 jours consécutifs ou 26 jours ouvrables en cas de fonctionnement pour les agents ayant plus d'un an d'ancienneté. Outre la liste des fêtes légales habituelles, lorsque les nécessités de service le permettront, le 15 juillet et le 14 août seront chômés et payés.

La N. de S. n° 22 du 9 mai 1967 annonce le concours d'Assistants de Recherche pour l'année 1967.

Rapport sur la politique de la Recherche

NOUS discuterons des tendances et objectifs de la politique scientifique du gouvernement. Nous rappellerons les positions syndicales du S.G.E.N. en matière de politique de la Recherche et, enfin, nous envisagerons les possibilités de définir une politique de la Recherche sur le plan C.F.D.T.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Le remaniement ministériel de janvier 1966 n'a pas été suivi par une modification sensible de la politique de la Recherche gouvernementale. La loi-programme sur la Recherche votée en novembre 1966 n'a pas eu l'ampleur que le gouvernement avait annoncée, elle contient cependant un élément intéressant sur lequel nous reviendrons. De façon générale, on peut résumer de la façon suivante les objectifs actuels en matière de politique de la Recherche :

— Sur le plan de la Recherche fondamentale. En gros statu quo sur les positions acquises lors des réformes précédentes (1965) du C.N.R.S. : faire de celui-ci l'organisateur de la Recherche universitaire, le C.N.R.S. devant notamment regrouper tous les moyens lourds de la Recherche universitaire. Il semble inexact de présager des « attaques » contre le rôle du C.N.R.S.

— En matière de Recherche industrielle, les objectifs et la stratégie gouvernementale sont beaucoup plus flous. Il semble que l'on s'oriente actuellement vers la détermination d'un certain nombre de « secteurs tests » qui auraient la priorité absolue d'un point de vue financier. Les secteurs industriels ainsi choisis recevraient de préférence aux autres les crédits et contrats de Recherche. Aucun critère sérieux ne semble avoir été trouvé pour dégager les priorités ainsi reconnues. Il est évident que le secteur des calculatrices, premier secteur prioritaire, a été retenu pour des raisons stratégiques sur lesquelles il est inutile d'insister.

— Obnubilés par l'exemple des U.S.A. où la Recherche industrielle est peu coupée du secteur universitaire, les milieux gouvernementaux font du rapprochement entre l'industrie et l'Université le remède miracle aux maux dont souffre la Recherche industrielle. Ces mêmes milieux n'ont pas réalisé quel était le type de Recherche (et les gammes de Recherches) que l'on effectuait chez Bull, I.B.M., Dupont et ailleurs et que dans l'industrie et l'Université aux U.S.A. il existait des interlocuteurs parlant le même langage. A partir de cette analyse superficielle, ils souhaitent développer une politique de contrats entre industrie et Université, dont le but serait en gros de faire faire à l'Université un travail d'assistance technique auprès de l'industrie.

— En matière de coopération internationale enfin, le principe qui préside à la politique gouvernementale est de recourir systématiquement à des accords bilatéraux d'Etat à Etat, en évitant de créer ou de développer (du moins au niveau de l'Europe de l'Ouest) des organismes internationaux du type de l'Euratom dont l'entretènement ne saurait plus tarder. Cette politique a été marquée par deux accords en 1966 : l'accord franco-soviétique de coopération scientifique (finalement moins intéressant que prévu) et l'accord franco-allemand de construction d'un réacteur de Recherche avec un Institut à Grenoble (accord très prometteur, bien que limité).

LES MOYENS FINANCIERS

Les crédits d'équipement attribués à l'enveloppe Recherche du Plan s'élevaient à 1 134 470 MF (29,1 % du Plan), alors que les prévisions de la Commission du Plan s'élevaient à 1 206 MF (soit 31 %) pour les deux premières années du V^e Plan. La répartition des crédits de recherche par ministère et par grandes masses est également intéressante, elle révèle en effet que ce sont essentiellement les ministères à vocation technique qui ont été les plus favorisés : P.T.T. (40 %), Agriculture (35,5 %), Industrie (33 %). Les actions concertées de la D.G.R.S.T. sont dans le même cas (33,8 %), tandis que le ministère de l'Equipement (27,8 %), le ministère de la Santé (28,2 %) et surtout le ministère de l'Education nationale (24,5 %) ont reçu des crédits inférieurs à la moyenne. Cette analyse de l'exécution du Plan pour la Recherche révèle qu'en début de Plan la priorité a été donnée aux recherches appliquées orientées vers l'économie.

La répartition des crédits d'investissements par discipline fait également ressortir cette tendance :

- la recherche agricole a reçu 35,1 % des crédits prévus ;
- la médecine, 33,6 % ;
- l'océanographie, 30,8 % ;
- les mathématiques, 29,6 % ;

- les sciences de la terre, 28,7 % ;
- la physique, 28,1 % ;
- urbanisme, travaux publics, 25,9 % ;
- la biologie, 25,6 % ;
- les sciences humaines, 23 %.

En ce qui concerne la Recherche spatiale, il a été attribué 858 NF d'autorisations de programme pour les deux premières années du Plan, soit 102,5 % des prévisions initiales pour ces deux années. (Il semble en ce qui concerne la Recherche spatiale que l'effort maximum ait été maintenant effectué et que le programme national doive marquer le pas.)

Les crédits attribués à l'aide à la Recherche-Développement, c'est-à-dire au secteur industriel, se sont montrés à 30,7 % des prévisions du Plan. Par ailleurs, des crédits, non inscrits au Plan, ont été ouverts au titre du Plan calcul (réalisation d'un programme de recherche et de construction de calculatrices) en 1967 : 104 MF d'autorisation de programme.

Il faut noter qu'en ce qui concerne le personnel de recherche, un retard important a été pris sur les indications du Plan, le taux de croissance du nombre de chercheurs de « l'enveloppe-recherche » a été de 7,5 % en 1966 et 9,5 % en 1967, contre un taux moyen de 11 % par an prévu par le Plan.

LES REFORMES DE STRUCTURE

Les plus importantes ont été apportées par la loi-programme votée en novembre 1966. Cette loi-programme ne mérite guère son nom puisque, contrairement aux premières velléités gouvernementales, elle ne « programme » aucun crédit. Cette loi (du 3 janvier 1967) crée trois organismes de Recherche nouveaux :

- l'Institut de Recherche en informatique et automatique (I.R.I.A.) ;
- le Centre national pour l'exploitation des océans (C.N.E.X.O.) ;
- l'Agence nationale pour la valorisation de la Recherche (A.N.V.A.R.), créée auprès du C.N.R.S.

L'I.R.I.A. aura pour tâche de mener des recherches dans le domaine des calculatrices et d'aider à la réalisation du Plan calcul. Le C.N.E.X.O. aura pour rôle de coordonner les programmes de recherche océanographiques des différents organismes et de gérer les moyens lourds (bateaux, bouées, etc.). L'A.N.V.A.R., enfin, aura pour mission de faire connaître les résultats des travaux de recherche fondamentale du C.N.R.S. et de l'Université en amplifiant le travail assumé jusqu'à présent par le bureau des brevets du C.N.R.S. Le C.N.E.X.O. et l'I.R.I.A. sont placés sous la tutelle du Premier ministre.

Sur le plan de la Recherche universitaire il faut remarquer la création au sein du ministère de l'Education nationale d'un comité de coordination de la Recherche qui doit assumer l'harmonisation entre les programmes de Recherche de l'Enseignement supérieur et du C.N.R.S., comité qui sera décentralisé au niveau des recteurs pour les différentes académies.

Un décret du 31 mars 1966 a donné la possibilité de créer par décret auprès du C.N.R.S. des instituts nationaux de Recherche dans les secteurs qui nécessitent l'emploi de moyens lourds. C'est ainsi qu'est prévue la création de deux instituts : « l'Institut national d'astronomie et géophysique » et « l'Institut national de physique des particules ».

Dans le domaine de la Recherche industrielle enfin, on doit noter :

PERSONNEL TECHNIQUE DU SUPÉRIEUR

Ce personnel technique s'est réuni en assemblée générale les 20 et 21 mai 1967 dans les locaux du S.G.E.N. Une commission corporative (en parallèle avec celle des Sciences-Personnel enseignant) a été créée ; elle comprend les délégués suivants :

- Faculté des Sciences, Paris : LACHAUD.
- Faculté des Lettres, Bordeaux : CIRAUD.
- Faculté des Sciences, Besançon :
Mme MARCHAND.
- Faculté des Sciences, Dijon : BOLOT.
- Faculté de Médecine, Montpellier : AMARGER.

— la mise en œuvre de la procédure de l'aide à la Recherche-Développement suivant la technique du saupoudrage des crédits ;
— la mise en route du Plan calcul, actuellement encore embryonnaire ;

— au niveau des différents ministères la tentative de création de différents organismes de Recherche : l'I.N.R.E.H. (Institut national de Recherche sur les Etablissements humains), l'I.R.U.C. (Institut de Recherches d'urbanisme et de circulation) et l'I.R.T.E.T. (Institut de Recherches techniques et économiques des Transports) qui, à notre connaissance, ne sont pas encore officiellement créés.

JUGEMENT SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

En dehors de la poursuite assez lente des objectifs tracés lors de la réforme du C.N.R.S., on peut dire que la politique gouvernementale a tendu à parer au plus pressé (Plan calcul, Aide à la Recherche industrielle). Depuis deux ans, la position du C.N.R.S. a été incontestablement renforcée (renforcement de la structure administrative, création d'Instituts nationaux, etc.) encore que les moyens lui fassent encore défaut pour assumer convenablement sa tâche. Il est par conséquent faux de prétendre, comme le font certains, que le « C.N.R.S. est menacé ». Le C.N.E.X.O. empiète, certes, sur certaines prérogatives du C.N.R.S. en matière de recherche océanographique, mais si cet organisme coordonne les programmes de recherche du C.N.R.S., de l'Université, de l'O.R.S.T.O.M. et de la Marine nationale et gère les bateaux, il jouera un rôle utile.

Avec l'I.R.I.A. et l'A.N.V.A.R. on aborde les problèmes de la Recherche industrielle. Il faut noter que l'A.N.V.A.R. est une ébauche (bien pâle) de l'Office national pour la Recherche-Développement dont le syndicat réclame la création et dont le rôle serait de promouvoir une politique de la Recherche technologique. L'A.N.V.A.R. peut jouer un rôle utile au C.N.R.S., à condition qu'il en ait les moyens et qu'il ait un impact réel sur l'industrie. On peut craindre qu'il ne soit qu'une simple agence destinée à faire transiter les prestations de service que l'Université rend à l'Industrie en effectuant quelques recherches d'intérêt médiocre.

La création de l'I.R.I.A. est liée à la mise en œuvre du Plan calcul. Là c'est encore la timidité de la politique gouvernementale qu'il faut mettre en cause. Dans un pays comme le nôtre, il n'y a place que pour une industrie, ou une firme, de calculatrices, basée sur des laboratoires et des bureaux d'études qui n'existent pas, sauf... chez Bull et I.B.M. qui, bien sûr, ne sont pas concernés par le Plan calcul. Un Institut pour la Recherche et le Développement dans le domaine des calculatrices est indispensable, mais il est souhaitable que celui-ci ne soit pas coupé du secteur de production. Le gouvernement n'a pas voulu procéder à la création d'une industrie nationale des calculatrices, il s'est contenté de demi-mesures.

En ce qui concerne la procédure de l'aide au Développement (sous forme de contrats attribués à l'industrie et remboursables en cas de succès), il semble bien que le gouvernement utilise un système de saupoudrage des crédits afin de contenter tous les industriels, sans qu'aucun critère scientifique ou industriel sérieux n'ait été déterminé.

On peut prédire que la politique de la Recherche industrielle du gouvernement court à l'échec en grande partie à cause de son manque de détermination à l'égard des industriels et de la dispersion des moyens mis en œuvre par les différents ministères techniques. Par ailleurs, les structures industrielles françaises, trop souvent archaïques, et l'absence de tradition scientifique sérieuse dans les milieux de l'industrie (peu de firmes ont de bons laboratoires ou de bonnes équipes de recherche, même dans les secteurs de pointe... alors qu'aux U.S.A., Langmuir chercheur à la General Electric recevait le Prix Nobel en 1932, tandis qu'un trio de la Bell Schockley, Brattain et Bardien, le recevait en 1956) constituent un frein à l'éclosion et à l'expansion du progrès scientifique et technique dans le monde industriel.

Nous devrions, pour être complets porter un jugement sur certains aspects importants de la politique de la Recherche gouvernementale : politique atomique, politique aéronautique et spatiale et enfin politique internationale.

Nous n'avons pas encore achevé une analyse sérieuse des deux premiers aspects (atome et espace) de la politique gouvernementale dont les implications militaires sont évidentes. La restructuration en cours de l'industrie aéronautique et les discussions autour d'éventuelles réformes des structures du C.E.A. doivent retenir notre attention. Cette analyse est en cours.

Enfin, en ce qui concerne les problèmes de coopération scientifique internationale, il faut souligner les dangers que présente la politique actuelle de défiance systématique (à de rares exceptions près comme le C.E.R.N. à Genève) à l'égard des organismes internationaux de l'Europe des Six ou plus vastes. Le gouvernement français n'est peut-être pas le seul responsable de la décrépitude de l'Euratom, mais sa responsabilité est certaine. Soulignons enfin ce qu'a de regrettable l'absence de la France dans les débats et les discussions de Genève sur l'élaboration d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires qui peut aboutir notamment au renforcement du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne.

POSITIONS SYNDICALES

Contentons-nous de souligner les exigences et les points suivants :

— la nécessité d'exécuter les prévisions du Plan pour la Recherche fondamentale comme pour la Recherche appliquée. Il est certain que les secteurs de Recherche fondamentale dont le développement n'est pas lié à des recherches appliquées (et par conséquent à des objectifs économiques ou stratégiques) d'intérêt immédiat, sont brimés. Cela se traduit par un coefficient de réalisation du Plan inférieur aux prévisions pour le secteur universitaire notamment ;

— les obstacles budgétaires qui peuvent empêcher la réalisation du Plan pour la Recherche devraient être levés, la procédure de l'exécution d'un Plan par tranche annuelle pour les équipements doit être mise en cause. C'est ainsi que la revendication d'une loi programme pour la Recherche reste d'actualité. Le déséquilibre entre le fonctionnement et l'équipement est également une cause de distorsion qui risque de rendre inopérantes certaines réalisations acquises ;

— les constatations précédentes sur l'exécution du Plan et sur la façon dont à l'intérieur même de l'Enveloppe Recherche les déséquilibres entre Recherche fondamentale et Recherche appliquée jouent au profit de la seconde doivent renforcer notre hostilité à la constitution d'un organisme de recherche ayant vocation à coordonner la Recherche fondamentale et la Recherche appliquée ou à toute solution du type « Ministère de l'Education nationale et de la Science » ;

— la nécessité, par contre, de définir et de mettre en œuvre une politique de la Recherche industrielle à l'aide de grands moyens et une politique d'aide contrôlée et sélective peut nous conduire à réclamer la constitution d'un ministère de la Technologie qui aurait tutelle sur tous les organismes de Recherche industrielle publics (ou ayant en partie vocation à la Recherche industrielle comme le C.E.A. ou l'I.R.I.A., etc.), ainsi qu'un Office national pour la Recherche-Développement dont la mission a déjà été définie par ailleurs ;

— la politique de financement partiel de la Recherche universitaire par des contrats de recherche provenant du secteur toires universitaires de tâches qui ne sont pas les leurs et qui sont souvent dépourvues d'intérêt. La constitution, par contre, de Départements de Technologie dans les Facultés des Sciences permettrait l'établissement de liens sérieux et utiles entre l'Université et l'Industrie.

En guise de conclusion, il faut souligner la nécessité de définir ment les problèmes du secteur industriel et elle charge les laboratoires industriels est dangereux : elle ne peut pas résoudre fondamentale- une politique de la recherche au niveau de tous les syndicats de la Recherche C.F.D.T. des secteurs public et privé ; la création du bulletin commun RECHERCHE ET SYNDICALISME doit être considérée comme un premier pas dans cette voie.

Nous ne promettons pas la Lune... mais toujours **LE SOLEIL !..**

VILLAGES DE VACANCES (Bungalows-Tentes) **HOTELS**

PLACES DISPONIBLES

COTE D'AZUR - CORSE - ITALIE - ESPAGNE

Séjour agréable à des PRIX STABLES et IMBATTABLES
Envoi gracieux de notre revue-programme R.S.

LES RELAIS DU SOLEIL Lic. A. 553

84, rue Saint-Lazare Métro : St-Lazare **PARIS-9^e** PIG. 68-28

Premier degré

INFORMATIONS

Prolongation de la scolarité obligatoire

LES informations les plus récentes sur ce problème ont été publiées dans le copieux numéro du 25 mai (N° double 431-432, page 17). Le numéro spécial du 1^{er} juin en a donné une vue d'ensemble, sous l'angle de la Formation professionnelle des jeunes.

La section de la Moselle nous communique aujourd'hui des propositions concernant une catégorie oubliée par les directives officielles : **LES ENFANTS INADAPTÉS** :

● **LE PROBLEME DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE PROLONGEE** est d'une gravité toute particulière en ce qui concerne les inadaptes. Et cependant la circulaire du 7-2-1967, parue au B. O. du 16-2-1967 est totalement muette à leur sujet. Encore pour les autres se bornent-elles à tracer « les grandes lignes de l'action à entreprendre. »

● Puisque rien n'est prévu pour eux, quelles possibilités s'ouvrent aux enfants inadaptes de 14 ans à la rentrée de septembre ? On cherchera surtout, pour que tout paraisse en ordre, à caser ces enfants dans une classe, la même bien souvent que celle qui les recevait l'année précédente.

● Or, ces enfants, abordant l'adolescence, doivent se voir offrir une nouvelle chance d'épanouissement. Il leur faut des structures scolaires à base pratique où l'enseignement prenne appui sur des travaux manuels au niveau de l'apprentissage d'un métier. Comme pour les Annexes de C.E.S. dans un avenir encore lointain, il faut attribuer maintenant pour les besoins actuels recensés (circulaire

n° 65-355 du 28-9-1965) des locaux adéquats, du matériel et des maîtres.

● **IL Y A URGENGE A REUNIR LOCALEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL** pour concevoir des sections qui, en fonction des possibilités et des nécessités locales, pourraient bénéficier d'un tel type d'enseignement (cf. « section d'éducation professionnelle » p. 454, B.O. 16-2-1967). Une proposition faite en Moselle par le Syndicat à l'inspecteur spécialisé est restée sans effet. Cela montre que de tels groupes de recherche ne seront organisés que si des consignes précises et impératives sont données par le ministère.

● Une formule efficace grouperait les enfants dans un centre technique pour les travaux pratiques effectués sous la double surveillance d'un professeur technique et d'un maître spécialisé qui aurait le souci de créer des conditions psychologiques permettant l'heureuse adaptation des enfants à l'effort demandé. Le maître spécialisé pourrait ainsi greffer sur ses activités le maximum d'exploitation théorique : français, calcul, morale professionnelle.

● Dans la période de difficultés économiques et sociales que nous traversons, cet effort d'imagination qui s'impose pour retirer du chômage et à la délinquance les jeunes débilés est une évidente nécessité. Il ne peut déboucher sur des solutions que par la collaboration des représentants de tous les services intéressés dans un groupe organisé.

● En attendant que le problème soit ainsi abordé de façon vraiment sérieuse, le S.G.E.N. continuera à alerter les services responsables à tous les échelons, les élus et l'opinion publique.

L'avis des « dirigeants syndicaux »

M. Missoffe, au cours du débat sur le problème de la jeunesse :

« Aux orateurs qui ont déploré l'insuffisance de l'éducation physique dans les établissements primaires et réclamé des professeurs spécialisés, le ministre répond que le coût de cette opération serait de 50 milliards d'anciens francs par an. D'ailleurs, indique-t-il, cette solution serait peut-être repoussée par les instituteurs eux-mêmes, à qui la tradition confie l'éducation des jeunes enfants dans son ensemble. Je le dis en songeant

à une conversation que j'ai eue récemment avec des dirigeants syndicaux. La solution consiste à faciliter la tâche des instituteurs par des conseils et par des stages et à mieux assurer la formation physique et sportive des futurs maîtres durant leur séjour à l'École Normale ». (Le Monde).

Précisons que les dirigeants syndicaux concernés ne sont pas ceux du S.G.E.N., qui réclame au contraire la création d'un cadre de maîtres spécialisés pour l'éducation physique et les enseignements ar-

RECTIFICATIF

A propos de l'article sur le livre de Dottrens (« S.U. » 431-432), page 5, 2^e colonne, 7^e ligne de l'alinéa, lire : Ecole Nouvelle au lieu de : Ecole Normale.

Audience Gauthier

M. Gauthier, directeur de la Pédagogie, a reçu à nouveau le S.G.E.N. le mardi 30 mai. La délégation du S.G.E.N. était composée de L. Cartier, A. Prost, J. Beneton, G. Duquesne et J. George. Nous donnerons dans un prochain « S.U. » le compte rendu de cette audience au cours de laquelle ont été longuement discutés les problèmes concernant la formation des maîtres.

tistiques, comme il en existe dans la Seine.

Pourquoi le gouvernement consentirait-il un effort de modernisation en faveur de l'école primaire et de ses maîtres quand certains dirigeants syndicaux s'affirment aussi résolument attachés au passé...

Droit de grève

Au cours d'une audience accordée le 23 mai par M. Michelet, ministre de la Fonction Publique, à la Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T., P. Martinet n'a pas manqué d'exprimer l'inquiétude et la protestation du S.G.E.N. à la suite de la circulaire du 13 mai (voir « S.U. », n° 432).

Il a fait valoir que la nature de la fonction de directeur d'école ne justifiait pas l'obligation qui leur est faite de demeurer à leur poste en cas de grève, et que cette disposition revient à paralyser, voir à empêcher, toute action revendicative liée à un arrêt de travail.

Le S.G.E.N. est décidé à s'opposer à la reconduction éventuelle d'une telle mesure et s'efforcera, avec l'appui de la Fédération des Fonctionnaires C.F.D.T. de sauvegarder le droit de grève des directeurs d'école et de C.E.G.

Révision de pensions

L'information concernant l'abattement du sixième publiée dans « S.U. » n° 425, page 7., appelle une légère rectification.

Cette mesure intéresse :

- Les titulaires d'une pension d'ancienneté, lorsqu'ils ont plus de dix ans de services auxiliaires validés.
- Les titulaires d'une pension proportionnelle lorsqu'ils ont des services auxiliaires validés.

Précisons à nouveau que ne sont concernés en réalité qu'un très petit nombre d'instituteurs.

Nous invitons en outre instamment les camarades qui entrent dans les catégories définies plus haut et dont la pension n'aurait pas été révisée, à nous écrire d'abord, afin de ne pas intervenir inconsidérément au Ministère.

SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE (C.F.D.T.)

5. rue Mayran — PARIS (9^e)
LAM 72-31

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.
Directeur Charles Culot

PUBLICITE UNIPRO

103, rue La Fayette
PARIS (10^e)
TR.U. 81-10 et L.A.M. 75-31

Imprimerie spéciale
de « Syndicalisme Universitaire »
28-30, place de l'Éperon - Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

DESSINS D'ENFANTS

(Extraits du catalogue de la première
Biennale des Arts plastiques
de Gennevilliers — Mai 1966)

« Tout ce qui a été créé artificiellement par des emprunts ne vivra pas. Seules demeurent les œuvres qui ont été une pure émanation de nous-mêmes ».

Dunoyer de Segonzac.

« La découverte du dessin d'enfant est un phénomène assez récent, en liaison avec l'évolution de l'art moderne.

Toujours en quête 'une liberté plus grande dans l'expression de leur vision du monde, les artistes et les poètes, depuis un siècle, ont bousculé ce qui, jusque là, avait force de loi, pour découvrir, non sans étonnement d'ailleurs, que cette liberté, cette spontanéité, l'enfant les possédait naturellement. La liste serait longue de ces peintres qui n'ont pas craint de « piller » avec plus ou moins de bonheur l'art enfantin. Retrouver son âme d'enfant n'est pas chose aisée.

La vogue pour une peinture naïve montre bien que l'homme « technique », l'homme du XX^e siècle a soif de poésie, qu'il lui faut un art de grand large fait de vérité, de fraîcheur, d'émotion profonde et ingénue devant le monde. Cet art est celui de l'enfant. La source est là, claire, jaillissante. Cependant, fort de son savoir, l'adulte juge sévèrement l'art enfantin. Il croit que l'enfant ne sait pas voir, comme si la vision objective était la seule possible, la seule valable.

En réalité, l'enfant sait très bien que sa maman n'a pas les oreilles aussi grandes qu'il les a dessinées, que le soleil n'a pas des rayons fleuris et que les fleurs ne pleurent pas. Tout simplement, il n'utilise pas les mêmes moyens que l'adulte pour traduire sa vision poétique : il n'a pas maîtrisé encore les problèmes de la profondeur, des perspectives, des proportions, de l'anatomie, etc., toutes choses appartenant au monde de l'adulte. Ces manques s'accompagnent de maladrotes souvent heureuses.

Mais tout ceci ne l'inquiète pas : il dessine, il peint sans remords, il manie des symboles et croit faire « VRAI » et il fait VRAI selon son univers à lui où tout est possible.

Il ne sait pas encore très bien ce qui est possible et ce qui ne l'est pas et son amour inné de la vie le rend proche de toutes choses. Il s'identifie à toutes ses créations ; ses petits bonshommes prolongent ses désirs, il charge le loup de toute la méchanceté possible sur terre, ses arbres rient aux éclats, etc., il accompagne ses dessins de commentaires pittoresques et passionnés, il les mime, en un mot, il s'EXPRIME.

Dessins d'enfants !

Paradis des formes inattendues, foisonnement des trouvailles poétiques : le

soleil s'est installé dans le chœur d'une église belle comme un joyau, ruisselante de couleurs. Des fleurs ont crû sous la poussée d'on ne sait quelle sève magique, vers le soleil, immenses, épanouies, finissant par lui ressembler, rayonnantes et radieuses...

Féerie de la couleur en liesse, tout clame la joie de vivre et de créer. Mais l'enfant grandit. Le jardin merveilleux est clos. Pourquoi ?

Parce que sa vision a évolué ?

Parce que son sens critique se fait jour ?

Parce que l'adulte bourgeoise en lui ?

Oui, sans doute, mais cela ne suffit pas à expliquer la mise en sommeil de son pouvoir créateur.

Ne sont-ce pas les adultes qui ont verrouillé son jardin en fête ?

— Verrouillé, parce qu'au-delà des classes maternelles, généralement, l'enfant ne peut plus dessiner qu'à la sauvette, en copiant, en décalquant.

Nous laissons ce monde de rêve envahi par la nielle des bandes dessinées, des dessins animés et de tous les stéréotypes à bon marché : tampons en caoutchouc, coloriages, etc.

— Verrouillé, parce que les adultes que nous sommes — maîtres et parents — n'avons pas encore compris qu'il est indispensable pour son épanouissement que l'enfant crée de son cœur, de son cerveau, de ses mains. Parce que nous n'avons pas compris que sans l'enfant, sans sa poésie naïve et bonhomme, sans ses dessins limpides le monde serait plus triste et gris qu'il ne l'est.

— Verrouillé, parce que nous ne donnons pas à l'enfant grandissant les moyens intellectuels et artistiques qui lui permettraient une expression vraie. Ou bien nous ignorons que l'enfant peut créer, ou bien nous l'installons dans une création infantile sous le fallacieux prétexte de préserver son ingénuité. »

...Car le rôle du professeur de dessin n'est pas réduit à celui de catalyseur : il ne suffit pas de « savoir mettre les gosses en état de créativité » ni de leur fournir des techniques. Il y a malgré tout un apport du professeur de

dessin, créateur lui-même nécessairement, se posant lui-même toujours des problèmes plastiques, des problèmes de création, qui nourrissent sa pédagogie et peuvent seuls la rendre vivante et active, c'est-à-dire en sollicitant la créativité des enfants.

La création libre n'est pas la solution complète, car elle risque de fixer l'enfant dans des enfantillages (qui nous plaisent et nous émeuvent, c'est indéniable). Or, il faut que l'enfant évolue, non vers notre vision d'adulte, mais une reconnaissance plus complète du vocabulaire plastique (lignes, couleurs, rythmes, espaces...) qui lui permettra de s'exprimer librement, c'est-à-dire selon ce qu'il est. Nous découvrons que l'ignorance des principes élémentaires du dessin empêche les enfants de l'exprimer librement, du moment qu'ils n'ont plus la fraîcheur de leurs 5 ans. Il faut libérer l'enfant en l'enrichissant à partir de ce qu'il a.

Il nous faut rechercher le contact avec les instituteurs, avec qui nous devons tout faire pour collaborer, en concevant ensemble des travaux unissant l'expression plastique à l'expression par les mots de notre langue. Cette coopération doit tendre à l'épanouissement de l'enfant en tant que personne responsable, individualité autonome, capable de prendre sa place, à lui, dans la société, librement, en assumant sa vocation d'homme, selon ce qu'il est. On ne saurait trop affirmer que le but de l'école n'est pas de former « de bons citoyens », mais des hommes capables de penser, de juger, de concevoir, de réaliser selon leur nature. Or, d'une façon générale, l'école primaire n'apprend guère à PENSER. C'est donc une remise en cause non seulement des méthodes mais des buts de l'école. Le droit à l'expression personnelle, base d'une éducation artistique et de tout enseignement, c'est le droit, c'est le risque de voir l'enfant et plus tard l'adulte, s'affirmer au sein de la société et peut-être contre ses tabous. Mais c'est aussi le risque de découvrir des voies nouvelles, des solutions neuves.

En tant que professeur de dessin, nous affirmons qu'au-delà de l'épanouissement de la créativité artistique de l'enfant, il faut voir l'homme. Nous réclamons pour être social, authentique et efficace, le « conditionnement » à l'indépendance qui seul fait l'HOMME.

J. RICHARD,

Professeur de dessin
de la Ville de Paris.

Instituteurs, professeurs, chefs d'établissement
de l'Académie de Nancy, ne manquez pas

L'EXPOSITION « ART, MATIÈRE PREMIÈRE »

à la Maison de la Radio de Nancy,
du 1^{er} au 12 juin

Classes de transition

Classes pratiques

C. E. G.

C. E. S.

Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes de transition et dans les classes pratiques

(Modification de l'arrêté du 6 octobre 1966)

Art. 7 (nouveau)

Les candidats qui ont accompli un stage d'un an dans les centres ouverts, à titre expérimental, pendant les années scolaires 1964-1965 et 1965-1966, pour la préparation à l'enseignement dans les classes de transition et dans les classes pratiques et qui ont satisfait aux épreuves de fin de stage seront dispensés de l'ensemble des épreuves de la première partie.

La même dispense est accordée aux maîtres qui, sans avoir suivi les stages visés à l'alinéa précédent, ont été affectés dans une classe de transition ou une classe pratique jusqu'à la rentrée de 1966 incluse, à condition d'avoir reçu la qualité d'instituteur titulaire avant la date de publication du décret n° 66-581 du 27 juillet 1966 (2 août 1966).

Les candidats n'entrant pas dans l'une des catégories précédentes mais qui ont été affectés dans une classe de transition ou dans une classe pratique avant le 31 décembre 1966 subiront uniquement l'épreuve a) de la première série et l'épreuve b) de la deuxième série.

Ils seront déclarés admis à la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes de transition ou du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques s'ils obtiennent la moyenne à l'ensemble de ces deux épreuves cotées avec leurs coefficients.

Après deux échecs à ces épreuves, ils perdent le bénéfice de la dispense partielle qui leur est accordée.

Ils ne peuvent déposer leur inscription à l'examen qu'après avoir exercé au moins pendant une année scolaire dans une classe de transition ou dans une classe pratique.

(Arrêté du 19 mai 1967, « Journal Officiel » du 31 mai 1967.)

Cette modification, que nous attendions avec impatience, appelle quelques remarques.

— Une certaine imprécision demeure : de nombreux maîtres ont été affectés à une date proche de la rentrée. Mais la mise en place de nouveaux établissements dont la construction était inachevée, l'ouverture de nouvelles classes pour faire face à un afflux d'élèves de transition, l'affectation de remplaçants à la rentrée, remplacés ultérieurement par des titulaires (souvent à la suite de la publication de l'arrêté du 6 octobre 1966),

autant de raisons qui font que des maîtres n'ont connu leur affectation que fin septembre ou courant octobre. Seront-ils considérés comme ayant été affectés « jusqu'à la rentrée de 66 », ou entreront-ils dans la catégorie des affectés avant le 31 décembre ?

— Dans ce dernier cas, la mesure énoncée dans l'arrêté du 19 mai 1967 paraît profondément injuste. A une ou deux semaines près, les uns sont dispensés totalement des épreuves théoriques, les autres ont à passer une épreuve de la première et une épreuve de la 2^e série... On ne voit pas pourquoi la date du 31 décembre, qui permettait de tenir compte de tous les aménagements de la rentrée, n'a pas été maintenue.

— Les problèmes relatifs au C.A.E.T. et au C.A.E.P. sont beaucoup plus vastes. C'est en effet sur la préparation, non seulement à l'examen, mais à la pratique de la classe qu'il faudrait insister. Les nombreux maîtres, de fin d'études ou d'autres classes, qui vont être affectés dans des classes de transition ou des classes pratiques auront à faire face à d'énormes difficultés. Et hormis les stagiaires, peu nombreux hélas, il n'est guère prévu de leur apporter une aide efficace : cours par correspondance, informations, documentations, travaux d'équipes, conférences, visites de classes...

Spécialisation et adaptabilité

ALORS que, globalement, la mise en place des classes de transition

et des classes pratiques de un grand nombre de maîtres, il arrive que, localement, la situation soit inversée : dans telle commune, deux sixièmes de transition fonctionnaient en 66-67, et les prévisions d'effectifs pour septembre 67 amènent à fermer l'une de ces classes. Que devient alors le maître ? Aucun poste analogue n'existe, ni dans la commune, ni dans les communes voisines. Aucune décision n'est encore prise, mais il est à craindre qu'un retour en classe primaire soit envisagé.

Si l'organisation du premier cycle doit être assez souple pour que la répartition des sections s'adapte chaque année à l'ensemble des élèves qui se présentent, il faut aussi que les maîtres reçoivent une formation qui leur permette de changer de section sans qu'un recyclage complet doive être refait chaque année. C'est un problème à étudier de près.

Simone MALAQUIN.

INFORMATIONS

B.E.P.C.

Tirage au sort des épreuves d'histoire-géographie pour les académies du groupe A.

Histoire : Besançon, Caen, Lyon, Orléans, Paris, Reims.

Géographie : Amiens, Dijon, Grenoble, Lille, Nancy, Rouen, Strasbourg (session normales, session de remplacement, oral de contrôle) (« B. O. » n° 22 du 1-6-67).

FOURNITURES SCOLAIRES

1^o Renouvellement des livres des classes de 6^e et 5^e des lycées et C.E.S.
Allocation d'une subvention de 40 F

par élève pour une nouvelle période de trois années.

Possibilité d'utiliser les crédits pour des ouvrages d'autres disciplines que celles mentionnées dans la circulaire du 16 mai 1964.

2^o Financement de la fourniture des livres dans les C.E.G.

Les recteurs recevront les crédits nécessaires au versement du 3^e acompte de 13,30 F aux communes, sur la base des effectifs d'élèves au 10 octobre en classe de 6^e et 5^e.

L'égalité de régime vis-à-vis des élèves conduit à proscrire toute discrimination entre ceux dont les familles résident sur le territoire de la commune intéressée et ceux venant d'autres communes.

(B. O. n° 22 du 1-6-1967.)

Lycées

Ecoles normales

C. E. S.

Changer, oui ! Mais comment ?

DANS un récent article, nous écrivions que l'enseignement secondaire devait changer.

Certes, ont répondu plusieurs collègues, en particulier des professeurs de lettres. Nous savons par expérience que, même dans le second cycle, l'enseignement secondaire ne peut plus être ce qu'il a été, sous peine d'aboutir à un fiasco total. Dans le fond de notre cœur, rien ne pourra nous empêcher de regretter ce à quoi nous nous étions cru destinés ; éveiller les intelligences aux humanités classiques, leur transmettre une culture faite d'impondérables plus que de connaissances théoriques. Cela nous arrivera encore une fois ou l'autre dans notre carrière. Mais nous sommes lucides : la grande masse de nos élèves ne sait pas mettre l'orthographe correctement, sait à peine lire et se révèle dans la plupart des cas incapables d'analyser correctement un texte, et surtout, surtout, ne possède pas les moyens de s'exprimer oralement ou par écrit. Sans le maniement aisé ou tout au moins correct de ces moyens d'expression, la pensée s'appauvrit et

demeure en tout cas banale et médiocre. Nous voulons bien changer notre enseignement, car nous ne pouvons envisager de passer encore 20 ans de notre carrière dans une situation semblable. Changer, oui, mais comment ?

Nul n'a pris la peine de repenser le contenu et les méthodes de l'enseignement secondaire. Ici ou là, on modifie les programmes, mais ce n'est pas seulement une question de programme. Nous savons qu'on ne peut plus enseigner aux enfants d'aujourd'hui comme il y a 20 ou 50 ans. Mais comment doit-on le faire ? Nous avons besoin d'un recyclage, mais moins d'un recyclage de nos connaissances théoriques que des moyens de les transmettre. Nous sommes disposés à chercher, à confronter nos expériences, à apprendre des méthodes nouvelles. Nous sommes disposés à tout pour trouver de nouveau du goût à notre travail.

A une condition. C'est que l'on cesse de nous imposer des charges professionnelles trop lourdes. Nous ne pouvons faire face à des classes de second

cycle de 40 élèves ou plus, aux corrections que cela suppose pour une préparation correcte du baccalauréat tel qu'il est, et en même temps de nous lancer dans des expériences pédagogiques nouvelles ou un recyclage. Nous sommes des êtres humains. Nous aimons notre métier, mais nous ne pouvons lui sacrifier ni notre santé ni notre vie familiale. Sans équilibre dans ces domaines, nous ne serions d'ailleurs que de mauvais professeurs.

Des solutions ? En voici quelques-unes :

— Réduire les effectifs des classes au lieu de les alourdir dans le second cycle ;

— Permettre le dédoublement pendant certaines heures de cours comme cela se fait dans le 1^{er} cycle.

— Donner aux collègues par rotation des allègements de service qui permettraient de mettre en route le recyclage pédagogique dont ils ressentent si vivement le besoin. Ces allègements pourraient dans un premier temps concerner des volontaires. Les collègues qui accepteraient ce recyclage pourraient bénéficier de certains avantages de carrière (avancement plus rapide par exemple).

Ce ne sont que quelques suggestions. Elles peuvent être complétées et enrichies. Ce pourrait être l'objet d'un groupe de travail dans l'esprit des « groupes Armand ».

Mais le cri d'angoisse de nos collègues appelle une solution rapide dont les éléments décisifs ne peuvent venir que du Ministère. Sans elle, toute une génération de professeurs sera acculée au dégoût du métier et ce qui est pire toute une génération d'élèves sera gâchée.

L. C.

BACCALAURÉAT

Déclaration du ministre

Notation des épreuves du baccalauréat 1967 (circulaire du 19 mai 1967).

1. Fonctionnement des jurys.

Vous devrez rechercher le plus possible les moyens d'harmoniser les appréciations des jurys et de réduire ainsi les écarts de notation.

Diverses possibilités s'offrent à vous et elles sont déjà largement utilisées dans la plupart des académies.

Lorsque le temps accordé pour la correction des copies le permet, des commissions dites d'entente ou d'harmonisation siègent pour les disciplines importantes ; elles élaborent, après lecture d'un lot de copies prises au hasard, des recommandations à l'usage des correcteurs sur le sens de la correction, sur l'évaluation des erreurs, sur l'appréciation des qualités et sur l'attribution des notes. Ces recommandations peuvent prendre la forme de barèmes indicatifs.

Certaines académies, celles notamment qui utilisent des installations mécanographiques ou électroniques et celles qui n'ont pas à traiter d'effectifs trop élevés, font procéder à un travail de dépouille-

ment statistique qui permet une analyse plus objective des résultats. Si des écarts importants se révèlent, les jurys en sont informés ; ils recherchent les causes de ces écarts et éventuellement procèdent aux révisions nécessaires.

Dans les académies où l'organisation du baccalauréat est décentralisée, les présidents des jurys peuvent prendre l'initiative de comparer les résultats et, en cas de disparité, proposer aux correcteurs les révisions nécessaires.

2. Recommandations aux jurys.

Il paraît nécessaire que soit rappelé aux examinateurs l'intérêt d'user de l'échelle des notes dans toute son étendue : l'usage d'une échelle limitée autour de la moyenne minimise l'influence de la discipline et prive les meilleurs candidats de l'avantage légitime qu'ils peuvent escompter. On devra éviter toutefois l'usage préférentiel de notes extrêmes qui entraîne des distorsions ne correspondant pas à la répartition normale des aptitudes.

De même, devront être évitées les notations trop subtiles où interviennent des demis ou des quarts de points.

Enfin, s'il est légitime de tenir compte de l'orthographe et de la présentation matérielle des copies dans la notation des épreuves écrites, il convient d'éviter des écarts trop sensibles dans l'importance attribuée à ces considérations par les divers examinateurs. Vous voudrez bien

inviter chaque correcteur à limiter à deux points sur vingt au maximum les pénalités qu'il serait amené à infliger pour ces motifs, sauf pour l'épreuve de français.

3. Recommandations particulières aux épreuves littéraires - Epreuves de français et de langues anciennes.

Chaque candidat présentera à l'examinateur une liste indiquant les auteurs étudiés au cours de l'année scolaire. On annexera cette liste au livret scolaire.

(Voir aussi page 14)

Claude COUTAUX

Nous venons d'apprendre le décès de Claude Coutaux, survenu en Tunisie où notre camarade enseignait depuis quatre ans. Militant du S.G.E.N. depuis ses débuts dans l'Education Nationale, c'est surtout à l'époque où il exerçait au lycée de Lens (époque de la guerre d'Algérie) qu'il s'était donné pleinement à l'action syndicale. Son départ à l'étranger ne l'avait pas éloigné de nous et tout récemment, à l'occasion de son dernier voyage en France, il était venu nous entretenir de problèmes de coopération.

Ceux qui l'on connu — ils sont nombreux dans l'académie de Lille — se souviendront de son exceptionnelle générosité, de l'idéal humaniste qui l'animait et que les années ou les déceptions de la vie militante n'avaient pas entamé.

Le S.G.E.N. s'associe à l'immense peine de Mme Coutaux.

DECLARATION DU MINISTRE DE L'E.N. SUR LE BACCALAUREAT

SIL est un problème immédiat, c'est bien celui du baccalauréat.

Dans quelques jours, la grande machine de l'examen se mettra en branle. Pour l'administration, elle marche d'ailleurs toute l'année : à peine la session de septembre achevée, il faut préparer le baccalauréat de l'année suivante.

Matériellement, la formule a été allégée : le baccalauréat n'affecte plus qu'une année d'études au lieu de deux. De ce point de vue, il donne satisfaction. Dans ses structures, je l'annonce d'ores et déjà, le baccalauréat de 1968 ressemblera comme un frère à ceux de 1967 et 1966.

Quant au contenu des épreuves, il faut observer comment fonctionnent les nouvelles sections du second cycle. En effet, certains points noirs sont apparus : le nombre des inscrits au baccalauréat de mathématiques élémentaires

a diminué de 4 % alors que nos besoins en ingénieurs et en cadres scientifiques et techniques ne cessent d'augmenter. Beaucoup de lycéens, pour franchir l'obstacle, sont tentés d'emprunter la voie de la section de philosophie.

Une pause est souhaitable pour nous donner le loisir d'observer, de réfléchir, de parler raisonnablement du baccalauréat et de calmer les passions qui s'emparent de tous ceux qui abordent ce sujet.

Chacun sait, en effet, que le baccalauréat est devenu une sorte de maladie nationale saisonnière. Il pèse d'un poids très lourd sur tout notre système scolaire. Il est, à l'horizon intellectuel de tous les lycéens, le port du salut intellectuel et social, mais un port devant lequel plus de la moitié des partants sont destinés à faire naufrage !

Un élève qui manque sa composition, c'est un échec personnel ; un lycéen qui échoue au baccalauréat, c'est un drame familial ; mais 100.000 lycéens qui échouent du même coup, cela devient un désastre national !

Tout cela n'est pas bon. Un système scolaire qui ne donne pas 80 % de réussite n'est pas satisfaisant.

Bien sûr, l'examen lui-même n'est pas seul en cause. Une orientation mieux assurée à l'entrée en classe de seconde devrait, notamment, réduire le taux d'échecs que nous connaissons.

Il reste que la double fonction du baccalauréat est une source d'équivoques : en tant que diplôme de fin d'études secondaires, il est trop difficile ; en tant qu'examen d'accès dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur, il est trop facile, si l'on en juge par le nombre de ceux qui se noient une fois entrés dans le port.

La question est posée pour un avenir plus lointain. Il faut y réfléchir en pensant à deux nécessités : le baccalauréat doit pouvoir sanctionner des études secondaires normales ; il doit constituer une étape dans la voie de l'orientation continue, au seuil de l'enseignement supérieur.

C.A.P. des lycées techniques Compte rendu de la commission paritaire du 19 mai 1967

LA situation se dégrade au Ministère, pour les Commissions Administratives Paritaires, d'un étage par an. C'est cette année dans une salle, pardon, un étouffoir obscur (une brève coupure de courant le prouva) que, au rez-de-chaussée, la C.A.P. Sciences des Lycées Techniques s'est réunie : une espèce de cachot ! L'an prochain, le sous-sol, sans doute ; y trouverons-nous les charmes de quelque bonne bouteille ou... de la soute à charbon ? En attendant, le travail s'est fait, le 22 mai, malgré les conditions matérielles déplorablement, aussi bien que possible, mais...

Mais, en dépit de l'optimisme officiel, la pénurie d'enseignants titulaires a fait reconduire le blocage en mathématiques ;

Mais, au blocage officiel s'ajoute un mini-blocage dans toutes les disciplines, en prévision d'éventuelles situations familiales dramatiques, susceptibles de surgir au moment des nominations ;

Mais les échanges techniques-secondaire classique-moderne ou vice-versa res-

tent extrêmement rares et point n'est besoin des doigts des deux mains pour compter ceux qui ont été proposés pour l'ensemble de la France.

Il serait prématuré d'établir des statistiques avant les nominations de certifiés, voire avant celles d'agrégés ; ne retenons que quelques impressions d'ensemble :

— Le blocage officiel a, cette année, disparu en sciences physiques ;

— Le mini-blocage prévisionnel peut, dans certains cas, s'avérer superflu et des surprises agréables se produire le 13 juillet ; il convient toutefois de ne pas trop avoir d'illusions ; il ne saurait s'agir que d'un nombre très limité de cas et il restera plus facile d'obtenir Héning-Liétard que Nîmes ou Perpignan ;

— Le passage Technique-Secondaire classique-moderne n'est pas impossible, mais demeure extrêmement rare et il ne semble pas qu'on soit à la veille d'un changement spectaculaire, sauf en cas de fermeture d'établissement. A ce sujet, des symptômes inquiétants pour le Technique se précisent, bien qu'ils restent encore localisés. Peut-être pensera-t-on un jour, deux ou trois ans après que la situation sera devenue catastrophique, qu'il existe un organisme nommé O.R.T.F.

probablement un tout petit peu plus efficace pour l'information (j'allais écrire la formation, tellement la répétition me semble importante) des familles en vue de l'orientation des élèves des deux sexes, vers le Technique que la traditionnelle circulaire aux recteurs.

Pour terminer, un conseil à nos collègues :

Comme vous le savez tous, une fiche syndicale ne remplace en aucun cas la demande officielle faite en temps opportun à l'Administration (et à laquelle peut, bien entendu s'ajouter ultérieurement un complément de vœu) De la même façon, un avis officieux de mutation ou de nomination ne vaut en aucun cas l'arrêté officiel, et mieux vaut éviter d'acheter prématurément un appartement, par exemple ; il n'y a en général pas de différence entre l'avis et l'arrêté, mais... un tiens, c'est quand même plus sûr !

BOCHIAS,

représentant élu à la C.A.P.

Lire en rubrique C.E.F.
(p. 13 et 14) les articles sur
les P.T.A.

PERSONNEL DE DIRECTION

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DU 19 MAI 1967

LE mouvement 1967 restera caractérisé par le très petit nombre de postes disponibles dans les établissements du second cycle. Des établissements fusionnent au niveau de ce cycle, entraînant d'importantes suppressions même dans certains lycées de villes de Facultés.

Une vingtaine de postes de proviseurs sont libérés, en regard desquels il faut signaler quatre suppressions. Cinq postes de directrices de lycées d'Etat pouvaient être mis en compétition, en regard de trois suppressions. Les lycées techniques n'étaient guère plus abondants. Signalons quelques postes de principaux de lycées. Pour ce qui est des postes de directrices de lycées municipaux (les sup-

pressions ou transformations -- sept -- l'emportent sur les mises à la retraite ou création -- trois --), quelques établissements n'avaient pas encore leur destin totalement fixé au moment de la réunion. C'est dire que le mouvement a été considérablement réduit par rapport à l'importance de la liste d'aptitude et eu égard aux demandes de mutations formulées.

En revanche, deux cent quatre vingt dix postes de C.E.S. ont été mis en compétition. Même après les premières affectations (liste d'aptitude), il en reste plus de cinquante à pourvoir, surtout dans les académies de Caen, Lille, Amiens, Reims, Nancy, Strasbourg. Il va de soi que les postes des académies du Sud sont pourvus, le plus souvent par mutation. Les collègues inscrits sur les listes d'aptitude ne doivent nourrir aucune illusion à ce sujet.

Lors de la séance du 19 mai, l'admi-

nistration nous a fait part de son premier projet en nous demandant de communiquer ensuite, par écrit, les suggestions que nous avions à faire. Ce premier projet est donc essentiellement provisoire. Il faut attendre que le ministère, au vu de nos contrepropositions et des modifications de dernière heure, établisse un projet définitif qui doit nous être expliqué avec soin et marquera un progrès dans la préparation des premières nominations.

Nous avons, partout où la chose était possible, demandé le maintien des situations acquises par les directeurs et directrices de C.E.G. en fonction dans les C.E.S. Sauf un cas ou deux, nous pensons que nos collègues du premier degré auront satisfaction.

R. JACQUENOD
Représentant du S.G.E.N.
à la C.A.P. des personnels
de Direction

Collèges d'Enseignement Technique

Directeurs et Directrices

Compte rendu des promotions et du premier mouvement 1967

LA commission administrative paritaire nationale s'est réunie le jeudi 11 mai, au ministère, pour procéder à l'avancement et au mouvement du personnel de direction des C.E.T.

Nos collègues ont été informés immédiatement des décisions les concernant. S'agissant des promotions, je rappelle qu'il est tenu compte, tout d'abord, du groupe ; puis de la note administrative ; enfin, de l'âge de l'intéressé. Ces trois critères ont suffi à départager tous les collègues en présence. Toutefois, la situation des directeurs nommés en 1966, et non notés dans leur nouvelle catégorie, a fait l'objet d'un examen particulier. Les promouvables qui se trouvaient en concurrence dans le même échelon, ont été départagés par leur classement au concours.

Le mouvement a été limité par suite du petit nombre de demandes exprimées par les collègues en place. Trente-trois directeurs et trente-cinq directrices ont envisagé une mutation, intéressant respectivement 73 et 82 postes.

Les demandes portent, la plupart du temps, soit sur des postes vacants de grande ville, soit sur des postes non vacants des académies du Sud. Dans le premier cas, satisfaction ne peut être donnée qu'à un seul postulant, et presque jamais dans le second. En fait, douze directeurs et onze directrices seulement sont proposés pour une nouvelle affectation.

Nos collègues trouveront ci-après la liste des postes vacants après le premier mouvement. Il a été admis qu'un établissement mixte pourrait être demandé soit par un directeur, soit par une directrice.

De nouvelles demandes de mutation peuvent être adressées au ministère en vue du second mouvement de juin, qui précédera l'affectation des nouveaux collègues reçus au concours. Prière de m'en avvertir, le cas échéant.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à C. Barnoud, collègue d'E.T., 12, quai Paul-Sédallian, Lyon-9^e, téléphone 51-69-20 et 51-68-12.

C. BARNOUD,
membre titulaire de la C.A.P.N.

Postes vacants ou susceptibles de le devenir pour la rentrée 1967

Académie de Paris : PARIS, quai Jemmapes (garçons, logé) ; PARIS, vins et spiritueux, halle aux vins (garçons, non logé) ; ALFORTVILLE (garçons, non logé) ; VILLIERS-ST-FREDERIC (garçons, logé F 5).

Académie d'Aix : MARSEILLE « Ampère » (garçons, non logé).

Académie d'Amiens : NOYON (garçons, logé).
Académie de Besançon : PONTARLIER (mixte, logé F 5) ; SAINT-AMOUR (filles) ; LURE (garçons, logé F 4) ; AUDINCOURT (garçons).

Académie de Bordeaux : PARENTIS-EN-BORN (garçons, logé, création 66) ; PAUILLAC (garçons, création 67).

Académie de Caen : LISIEUX (mixte, logé F 2) ; FLERS (filles, logé) ; CAEN (mixte, logé, création 67) ; LE MANS (filles).

Académie de Clermont : SAINT-ELOY-LES-MINES (garçons, non logé).

Académie de Grenoble : SAINT-VALLIER (garçons, logé).

Académie de Lille : CAMBRAI (filles) ; LILLE, rue d'Artois (filles) ; CAUDRY (mixte) ; HAUTMONT (mixte, logé F 6).

Académie de Limoges : BOURGANEUF (filles, logé).

Académie de Lyon : VERRIERE-EN-FOREZ (filles, logé).

Académie de Montpellier : CARCASSONNE (mixte, logé).

Académie de Nancy : JARNY (mixte) ; LUNEVILLE (mixte) ; EPINAL (mixte).

Académie de Nice : AJACCIO (garçons).

Académie d'Orléans : VERNOU-SUR-BRENNE (mixte) ; DREUX (direction pédagogique filles, création 67).

Académie de Poitiers : LOUDUN (filles, logé F 4) ; CHEF-BOUTONNE (mixte, logé).

Académie de Rennes : ROSTRENEC (mixte, logé, création 67) ; CHATEAU-GONTIER (mixte, logé, création 67) ; EVRON (industriel et commercial, mixte, logé, création 67) ; LAVAL (mixte, logé, création 67).

Académie de Rouen : LE HAVRE Montjoly (mixte, logé F 5) ; BERNAY (garçons).

Académie de Strasbourg : NILVANCE (mixte, non logé) ; WITTELSHEIM (filles, non logé) ; METZ (filles, logé F 3) ; MERLEBACH (mixte, non logé) ; SCHIRMECK (mixte, non logé) ; STRASBOURG, école professionnelle de perfectionnement, non logé) ; HAYANGE (garçons, logé) ; WISSEMBOURG (mixte, logé).

Académie de Toulouse : SAINT-AFFRIQUE (jum. lycée municipal, garçons, création 66) ; TOULOUSE « Bayard » (garçons, non logé).

Les postes ci-après sont supprimés ou en voie de suppression et ne sont pas à pourvoir : Saint-Dizier (G), Bordeaux-Benauges (G), L'Argentière (F), Le Chambon-Feugerolles (F), Thaon-les-Vosges (F), Remiremont (F), Nancy (F), Decazeville (F). En outre, les postes ci-après ne sont pas à pourvoir cette année : Marseille, rue F.-Moissan, Draguignan (G), Aubin (G), Bressuire (F), La Capelle-Marival (F).

Maitres auxiliaires

SORTIRA ? SORTIRA PAS ?

(3^e épisode)

LE décret autorisant le recrutement, « selon des modalités à définir », des maîtres auxiliaires de l'enseignement technique est paru depuis le 31 mars 1967. Mais, depuis cette date, nous attendons toujours que soient définies et officialisées ces modalités.

Une chose est claire : il n'y aura pas d'épreuves écrites ou graphiques. Seules, les aptitudes pédagogiques seront éprouvées, au moyen de préparation d'une leçon, discussion sur cette préparation, réalisation d'une leçon effective, le tout portant sur le programme d'enseignement des C.E.T.

Au cours de nos interventions, et plus récemment lors de nos audiences à la direction de la pédagogie, nous avons insisté sur le fait que certains M. A. se trouveront, à la prochaine rentrée, déplacés par suite de mutation ou de nomination dans leur poste actuel. Dans cette éventualité, il convient, principalement lorsque les M. A. intéressés se trouveront nommés hors du Technique, qu'ils puissent bénéficier de l'ancienneté de service acquise pour être autorisés à se présenter au concours ; de même lorsqu'ils n'auront pu bénéficier d'une nomination à la suite de la perte de leur poste.

Nos interventions ont également porté sur la formation postérieure au concours, formation dont nos collègues devraient normalement pouvoir bénéficier.

L'aspect spécifiquement pédagogique des épreuves prévues incite l'administration à considérer que la preuve de la compétence essentielle sera ainsi établie, et que, dans de telles conditions, un complément de formation ne s'impose pas sous la forme d'un stage, d'autant que la formule du « conseiller pédagogique » reste toujours utilisable.

Une nouvelle précision apparaît : dans l'immédiat (c'est-à-dire, dès la prochaine rentrée), les concours spéciaux pourront être ouverts dans les mêmes spécialités que les concours normaux. Des restrictions sérieuses sont formulées par l'administration en ce qui concerne les autres spécialités, pour lesquelles il est possible que l'on impose un stage préalable de courte durée, dans le style « reconversion », afin de tenir compte de l'évolution des spécialités.

Mais, depuis que les grandes lignes des modalités de ces concours sont arrêtées, il est temps, ainsi que nous le disions au départ, qu'elles soient officiellement publiées et immédiatement rendues applicables. Rien ne justifie plus le retard qui se prolonge, et rien ne justifierait, à plus forte raison, une nouvelle année sans décision définitive dans ce domaine.

Les maîtres auxiliaires représentent un tiers du personnel enseignant. Cela mérite un minimum de considération.

J. BENETON, secrétaire général.

(Suite page 14)

Personnel de service

Vers un relèvement indiciaire en catégorie D ?

A trois parlementaires demandant au ministre d'Etat chargé de la Fonction publique ce qu'il compte faire pour améliorer la situation des personnels dénommés « agents de bureau » et occupant en fait des emplois de commis, le ministre fait la même réponse (J.O., A.N., du 16 mai). De cette réponse, détachons les deux phrases suivantes :

En ce qui concerne le classement indiciaire, le Gouvernement fait actuellement étudier les modalités selon lesquelles pourraient être relevés certains indices de la catégorie D, à laquelle appartiennent les emplois de bureau.

La transformation d'emplois de catégorie D en emplois de catégorie C ne peut être que l'aboutissement d'un examen détaillé, effectué dans le cadre de chaque ministère, des effectifs des diverses catégories de fonctionnaires, en vue de répartir les emplois entre les différents niveaux selon des proportions conciliant les nécessités du service et les intérêts des personnels intéressés.

En ce qui concerne les indices, la Fédération des fonctionnaires C.F.D.T. a déposé dans les divers ministères un plan général de réorganisation des catégories C et D qui redresserait la situation du personnel.

Et dans bien des établissements scolaires le secrétariat du chef d'établissement est encore assuré par une personne de grade inférieur au grade de commis... Le ministère pourrait demander la transformation des emplois correspondants en emplois de commis et l'intégration du personnel en fonction !

GOUNON.

C. E. T. (Suite)

Avis de concours

P.T.A. DE C.E.T.

En spécialités « cuisine » et « restaurant », ouverture des épreuves le 5 octobre 1967. Clôture du registre des inscriptions le 1^{er} août 1967, à 17 heures, au service des examens du rectorat de l'Académie de Paris, 4, rue du Banquier, Paris (13^e). Conditions d'âge et de références professionnelles habituelles, mais, dans certains cas, possibilité de recul de la limite supérieure et de réduction à trois ans de la durée de pratique professionnelle requises. (« J. O. » du 30 mai 1967 et prochain « B.O. ».)

P.E.T.T. DE DESSIN
ET CALCULS TOPOGRAPHIQUES

Ouverture des épreuves le 3 octobre 1967. Clôture des inscriptions le 1^{er} septembre 1967, à 17 heures, au service des examens du rectorat de l'Académie de Paris (adresse ci-dessus). Programmé et règlement du concours peuvent être demandés au ministère de l'E.N., bureau E.T. 8, 110, rue de Grenelle, Paris (7^e). Ce concours est notamment ouvert aux P.T.A. titulaires des C.E.T. et L.T. (« J.O. » du 20 mai 1967 et prochain « B.O. ».)

P.T.A. DE LYCEE TECHNIQUE

En spécialités « cuisine » et « restaurant » : mêmes conditions, dates et possibilités qu'en ce qui concerne le concours de P.T.A. de C.E.T. annoncé ci-dessus dans les mêmes spécialités.

Baccalauréat (suite)

Résultat du tirage au sort des épreuves pour les académies du groupe A.

A la suite du tirage au sort, les candidats des académies du groupe A composeront à la première session de 1967 pour la première épreuve écrite :

- dans les séries mathématiques élémentaires et mathématiques et technique, en français ;
- dans les séries sciences expérimentales et technique et économie, en philosophie.

Les candidats de sciences expérimentales et technique et économie seront donc interrogés à l'oral en français.

Ces dispositions sont également applicables dans les centres ouverts à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer classés dans les groupes I et II et dont la liste a été dressée.

Baccalauréat 2^e session 1967.

Les professeurs mutés entre juillet et septembre dans une autre académie ainsi que ceux admis à la retraite à la rentrée 1967 demeureront à la disposition du recteur de l'académie dont ils dépendaient à la fin de l'année scolaire en vue de leur participation aux travaux de la 2^e session du baccalauréat. Ces mesures sont prises en vue d'alléger les tâches d'organisation administrative du baccalauréat transitoire.

Stagiaires externes

Les affectations de stagiaires externés nommés sur un poste à titre provisoire seront examinées lors des commissions de juillet.

Les listes de postes à pourvoir par voie de nomination viennent d'être adressées aux rectorats, à l'intention des intéressés.

Le secrétariat national tient à la disposition de ces collègues toutes informations utiles et fiches syndicales...

Chantiers culturels d'été 1967 en Algérie

LES chantiers culturels d'été organisés depuis 1964 par le ministère algérien de l'Education Nationale sont une expérience originale de formation du jeune personnel enseignant algérien. Des professeurs enseignant en France aident pendant six semaines des vacances les jeunes moniteurs algériens à parfaire leur formation dans leur pays.

Les chantiers 1967 regrouperont du 15 juillet au 30 août les moniteurs ayant un niveau culturel équivalent à celui des classes de 4^e et de 3^e des C.E.G., soit au total 5.000 participants environ. Au cours de ces chantiers les moniteurs compléteront l'étude du programme qu'ils ont préparé tout au long de l'année scolaire dans des centres dits de « Formation culturelle et professionnelle ». En outre, une place importante sera faite à l'animation culturelle, sous forme de conférences, de projections de films, de loisirs éducatifs divers. Le regroupement des moniteurs est prévu dans des lycées situés au bord de la mer et pour deux d'entre eux en montagne.

Pour l'étude du programme de culture générale, il est fait appel à :

— Des professeurs des lycées, Ecoles normales et C.E.G. dans les disciplines suivantes : Français, Mathématiques, Sciences naturelles, Chimie, Histoire et Géographie ;

— Des maîtres de classes d'application. Le concours de professeurs enseignant la psycho-pédagogie dans les écoles normales est également souhaité.

Transportés gratuitement de France à Alger (et retour), hébergés, nourris par les chantiers, les professeurs auront 12 heures de cours par semaine et 4 heures de travaux pratiques ou de participation aux veillées culturelles et aux loisirs.

Ils recevront en outre une prime de fin de chantier de 400 F minimum. Les professeurs, les maîtres de classes d'application, désireux de participer à ces chantiers doivent s'adresser :

— soit à la Direction de la Pédagogie « Chantiers culturels », 56, avenue Souidani-Boudjema, Colonne Voirol, Alger ;

— soit à la Mission Culturelle Française, Service de la Formation, rue Shakespeare, Le Golf, Alger, qui leur feront parvenir une documentation pédagogique ainsi que des fiches de candidature.

Dans l'effort qu'il poursuit depuis une dizaine d'années en faveur de la coopération franco-algérienne et de la scolarisation de l'Algérie, le S.G.E.N. ne peut qu'inciter ses adhérents et tous les collègues à répondre nombreux à l'appel des Chantiers culturels.

Que peut apporter à l'enseignement

LA GRAVURE AUTOMATIQUE DES STENCILS ?

Il ne s'agit pas d'un nouveau procédé de reproduction, mais d'un moyen commode de graver sur stencil automatiquement, en 4 à 7 minutes, le fac-similé de n'importe quel document, extrait de revue ou de journal, avec ou sans illustration. On imagine tous les services que ce procédé peut rendre pour la multicopie de cours, croquis, schémas ou cartes. Pour être bien informés sur méthodes modernes de duplication, demandez son cahier n° 239 à GESTETNER, 71 rue Camille-Groult, 94 - Vitry. Tél. 482-47-85.

“ L'important, c'est la rose ”

L'enseignement et la démocratisation

UN important débat sur l'Éducation Nationale s'est déroulé du 30 mai au 2 juin à l'Assemblée nationale. Trente-trois députés intervinrent après la déclaration préliminaire de M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Éducation nationale.

Le débat porta à la fois sur les principes généraux de la Réforme et sur un certain nombre de points particulièrement brûlants comme la formation professionnelle et la prolongation de la scolarité, le baccalauréat, la formation des maîtres (pédagogie, réforme de l'enseignement supérieur, I.P.E.S., C.A.P.E.S.), l'orientation.

On ne peut que souscrire à tel passage de la déclaration de M. Peyrefitte qui affirme : « L'enseignement doit être ouvert à la vie, celle de l'esprit et du corps, celle du travail concret et de l'activité sociale.

« Les méthodes pédagogiques ne sauraient rester immuables. A l'époque où dans un laboratoire audio-visuel, on peut apprendre en trois mois à parler très couramment une langue vivante, il n'est plus possible de s'en tenir aux méthodes qui permettent à un élève, au bout de sept ans de traduire une tirade de Macbeth ou de Goetz de Berlichingen à coups de dictionnaire, mais qui ne lui permettaient en aucun cas de demander son chemin dans la rue à Londres ou à Francfort !

« Ouvrir l'enseignement sur la vie, c'est aussi l'ouvrir sur la vie professionnelle. La formation professionnelle est une fonction de tous les enseignements et pas seulement de l'enseignement technique. L'université doit préparer les jeunes à une vie de travail, les adapter aux tâches qui leur seront confiées. »

Ce sont là des points de vue que nous avons trop souvent défendus au S.G.E.N. pour ne pas être heureux de les retrouver dans une déclaration officielle. Tout au plus pourrait-on objecter que les laboratoires de langues vivantes sont rarissimes en France et que l'accroissement des effectifs ne permet guère le renouvellement de la pédagogie. Comme le faisait remarquer M. Bosson (Progrès et démocratie) : « Que devient la fameuse règle d'or de 25 élèves préconisée par la commission Laurent... La moyenne de 35 élèves est devenue officielle dans toutes les classes et elle dépasse 45 dans les terminales. »

« Ouvrir l'éducation sur la vie, c'est ensuite l'ouvrir sur les profondeurs de notre peuple, autrement dit la démocratiser... La démocratisation de l'enseignement secondaire est d'ores et déjà

réalisée. Celle de l'enseignement supérieur est maintenant sensible. »

Cette déclaration optimiste suscita bien des réserves de la part de l'opposition et les précisions données par le ministre sur le rôle dévolu, dans son idée, à l'école dans la promotion sociale révéla plus que des nuances entre sa conception et la nôtre.

« La grande force de l'éducation, ce n'est pas l'école, c'est l'imitation des parents. A cela s'ajoute ce qui compte le plus dans le progrès intellectuel : la facilité de s'exprimer... qui fait qu'un fils d'ouvrier formé depuis l'âge le plus tendre par son père, a plus de difficulté pour s'exprimer qu'un fils d'avocat. Vous n'y pouvez rien, c'est comme cela. » Ce sont les facilités naturelles que l'enfant trouve autour de lui dans sa première enfance qui commande son devenir. P. Bourget a parfaitement défini ce processus dans « l'Étape »... Il est normal qu'un fils d'ouvrier aspire à devenir instituteur ; il est normal qu'un fils d'instituteur aspire à devenir professeur de faculté ; mais il est exceptionnel qu'un

fils d'ouvrier puisse arriver du premier coup à devenir professeur d'université... On ne fait pas mûrir une rose en pressant sur un bouton. »

A cette conception par trop étroite du rôle de l'école comme milieu culturel, M. Billères opposa une autre définition de la démocratisation :

« Cette conception de « l'Étape » est peut-être réaliste, d'un réalisme d'extrême-droite, mais elle est absolument inadmissible et dans une certaine mesure elle dépasse le conservatisme pour atteindre au racisme... Quand nous parlons, nous, de la démocratisation de l'enseignement, c'est avec la volonté de mettre cette fatalité en échec de façon que l'étape soit la plus courte possible pour l'enfant, dans la vie et non pas pour la prochaine génération. »

L'ancien ministre ajouta un peu plus tard : « Les C.E.S. marquent un progrès... Mais l'absence de tout enseignement commun au début du premier cycle maintient une prédétermination contre laquelle la meilleure observation et l'orientation la plus ingénieuse ne pourront rien. Toute démocratisation de l'enseignement doit prévoir la création de une ou deux années communes. »

La prolongation de la scolarité

« Le gouvernement a voulu agir d'une manière empirique et simple et ne pas s'enfermer immédiatement dans un système rigide. Le caractère expérimental de certaines mesures que nous prenons n'est nullement le résultat d'une improvisation hâtive ou de tâtonnements... Bien que transitoire, ce système n'a rien d'un enseignement au rabais. Nous pourrions à la rentrée créer 3.400 sections d'éducation professionnelle dont 2.500 publiques et 900 privées. »

Les critiques les plus fortes de l'opposition portèrent sur cette question : « Pourquoi n'a-t-on pas, dès 1959, commencé à jeter les bases de la prolongation de la scolarité obligatoire pour pouvoir la réaliser en 1967 ou 1968 ? » demanda M. Juquin (communiste).

« Elle a été décrétée en 1959, voilà plus de huit ans », ajoute M. Billères. Depuis lors, rien, exactement, rien n'a été fait pour tenir l'échéance. Il n'y a eu ni élaboration de doctrine, ni étude de programmes ni prévisions de moyens en locaux et en maîtres, ni un seul crédit inscrit au budget ces dernières années.

La solution est essentiellement constituée par les sections d'éducation professionnelle. Nous n'entendons guère d'illusions sur l'accueil de ces sections dans les lycées, C.E.S. ou C.E.T. déjà surpeuplés. L'enseignement privé ? Peut-être les orientera-t-il, mais nous ne lui

faisons pas la même confiance que vous et nous n'acceptons pas de le voir prendre si souvent la relève de l'enseignement public défaillant. Les cours professionnels ? Où sont leurs moyens ? Les municipalités ? Elles ont déjà leurs charges.

Reste les entreprises si elles le désirent. Et pourquoi ne le désireraient-elles pas étant donné surtout que vous leur garanzissez des subventions de fonctionnement ? Et justement la nouvelle formule de l'organisation professionnelle comporte la préparation du C.A.P. en deux ans dans l'entreprise ! Coïncidence combien significative ! Tout se passe comme si, la préparation du C.A.P. offerte à la profession, l'enseignement technique devait voir s'achever, dans une perspective assez proche, son démantèlement. Ce transfert de la responsabilité de la formation professionnelle — sous le couvert de la prolongation de la scolarité obligatoire — de l'enseignement technique à la profession, en particulier à la profession, ne constitue pas un progrès, mais une régression. »

(A suivre)

Nous publierons la fin de cet article la semaine prochaine :

- Formation des maîtres
- Horaires des lycées techniques
- Orientation

Prises de position américaines

1. Cessation immédiate et inconditionnelle des bombardements du Nord-Vietnam.
2. Trêve impliquant cessation par toutes les parties de toute activité militaire au Sud comme au Nord-Vietnam.
3. Entretiens préliminaires ayant pour objet : les conditions du maintien de la trêve ; les conditions d'une reprise de la Conférence de Genève. Seront représentés à cette négociation : les Etats-Unis, la République Démocratique du Vietnam, les coprésidents de la Conférence de Genève (U.R.S.S., Grande-Bretagne), la Commission internationale de Contrôle, la République du Vietnam, le Front National de Libération.
4. Reprise de la Conférence de Genève afin de régler :
 - a) les rapports entre le Gouvernement de Saigon et le Front National de Libération en vue de créer au Sud-Vietnam un gouvernement représentatif ;
 - b) les rapports entre les Etats-Unis et la République Démocratique du Vietnam, y compris les conditions de retrait du Sud-Vietnam tant des forces armées nord-vietnamiennes que des forces armées américaines ;
 - c) les conditions de paix et de sécurité en Asie du Sud-Est permettant de neutraliser la région et de réduire ainsi les conflits entre grandes puissances.

TEL est le « plan de paix » proposé à son Congrès des 31 mars - 2 avril par la grande association libérale américaine American for Democratic Action. Nous ne pouvons reproduire ici l'exposé de motifs où il n'est pas seulement expliqué qu'il n'est « ni nécessaire ni désirable » pour les Etats-Unis de rechercher « une victoire militaire totale », mais rappelé d'abord la répulsion provoquée à travers le monde par « les terribles destructions humaines et matérielles » qui accompagnent le développement d'une guerre « de plus en plus barbare ». Ce ne sont pas seulement les lignes essentielles de nos appels (initiative américaine de cessation des bombardements, participation du F.N.L. aux négociations, principes de Genève) que nous avons retrouvés dans ce texte, mais l'essentiel de nos motivations, de nos sentiments même. Nous en sommes d'autant plus heureux que le texte intégral des résolutions d'A.D.A. nous est parvenu au moment où nous allions attirer l'attention de cette organisation sur l'état de l'opinion universitaire française, chez nos camarades même.

Nous avons d'ailleurs noté que notre ami Victor Reuther, directeur du Département international de l'U.A.W. (United Automobile Workers) en relations continues avec notre secrétariat, a joué un rôle majeur dans l'adoption d'une résolution « blâmant principalement les Etats-Unis » pour la dimension et « la barbarie » accrues de la guerre au Vietnam. Victor Reuther est, avec le nouveau président d'A.D.A., John Kenneth Galbraith, l'un des initiateurs d'un mouvement de pétition : Négociation Now où l'on retrouve le point de vue exposé plus haut et qui coïncide avec le nôtre.

Pour que nos camarades saisissent tout l'intérêt de cette coïncidence nous devons rappeler que dans les organismes d'A.D.A., J.-K. Galbraith, professeur d'économie à Harvard, ancien collaborateur du président Kennedy, trouve à ses côtés de nombreux universitaires, certains éminents comme Arthur H. Schlesinger, tandis que Victor Reuther et son frère, Walter, président de l'U.A.W., retrouvent des dirigeants syndicaux (de l'acier, du vêtement, des industries chimiques et alimentaires, du téléphone, de l'enseignement) ; le président du comité exécutif est un dirigeant syndical (de l'Industrial Union département de l'A.F.L.-C.I.O.).

A ces indications qui permettront de mieux comprendre l'orientation de notre action, joignons encore celles-ci qui confirment l'ébranlement du milieu syndical américain : à la grande assemblée pour la paix tenue le 25 mars à Chicago, le secrétaire-trésorier de l'U.A.W., Emil Mazey, prononce un long discours extrêmement critique de la politique de l'administration Johnson : le 15 avril, devant 70 000 personnes, à San Francisco, le « directeur régional » du même syndicat,

Paul Schade, avait associé, avec la même véhémence, son organisation et d'autres organisations locales (vêtement, bâtiment, enseignement) au mouvement américain pour la paix au Vietnam. Confirmation encore de la justesse de l'orientation syndicale adoptée par nous grâce à la collaboration de nos amis d'United Automobile Worker, placés en une position stratégique par la puissance et l'esprit de leurs organisations : je veux ici leur redire, avec notre amitié, notre estime pour leur indépendance de jugement et celle des militants d'A.D.A., syndicalistes, universitaires, membres du Congrès.

P. V.

GUIDEL (Morbihan)

SESSION REGIONALE
18-19-20 septembre

Programmes :

Prolongation de la scolarité obligatoire ;
Formation professionnelle ;
Planification démocratique ;
Orientation à l'entrée en seconde ;
Développement régional ;
Problèmes d'un syndicat ouvrier, etc.

Frais de séjour : 15 F par jour (dont 20 à verser à l'inscription).

Inscription avant le 30 juin, à S.G.E.N. (C.F.D.T.), B.P. 9, N 29 Brest.

Les 20 F sont à virer à M. BOURDAILLET
C.C.P. 2249-96 RENNES.

ACADÉMIE DE BESANÇON

Une session de formation se tiendra à Besançon du 7 au 9 septembre 1967.

Destinée aux jeunes, elle aura pour thèmes principaux :

— les problèmes du syndicalisme d'aujourd'hui ;

— l'organisation du S.G.E.N. et la technique syndicale dans les établissements ;

— le S.G.E.N. et la réforme de l'enseignement. Des rencontres sont prévues avec des syndicalistes ouvriers.

Adresser les demandes d'inscription avant le 10 juillet à J. Gavaille, 15, rue Briand, 25 SAINT-VIT.